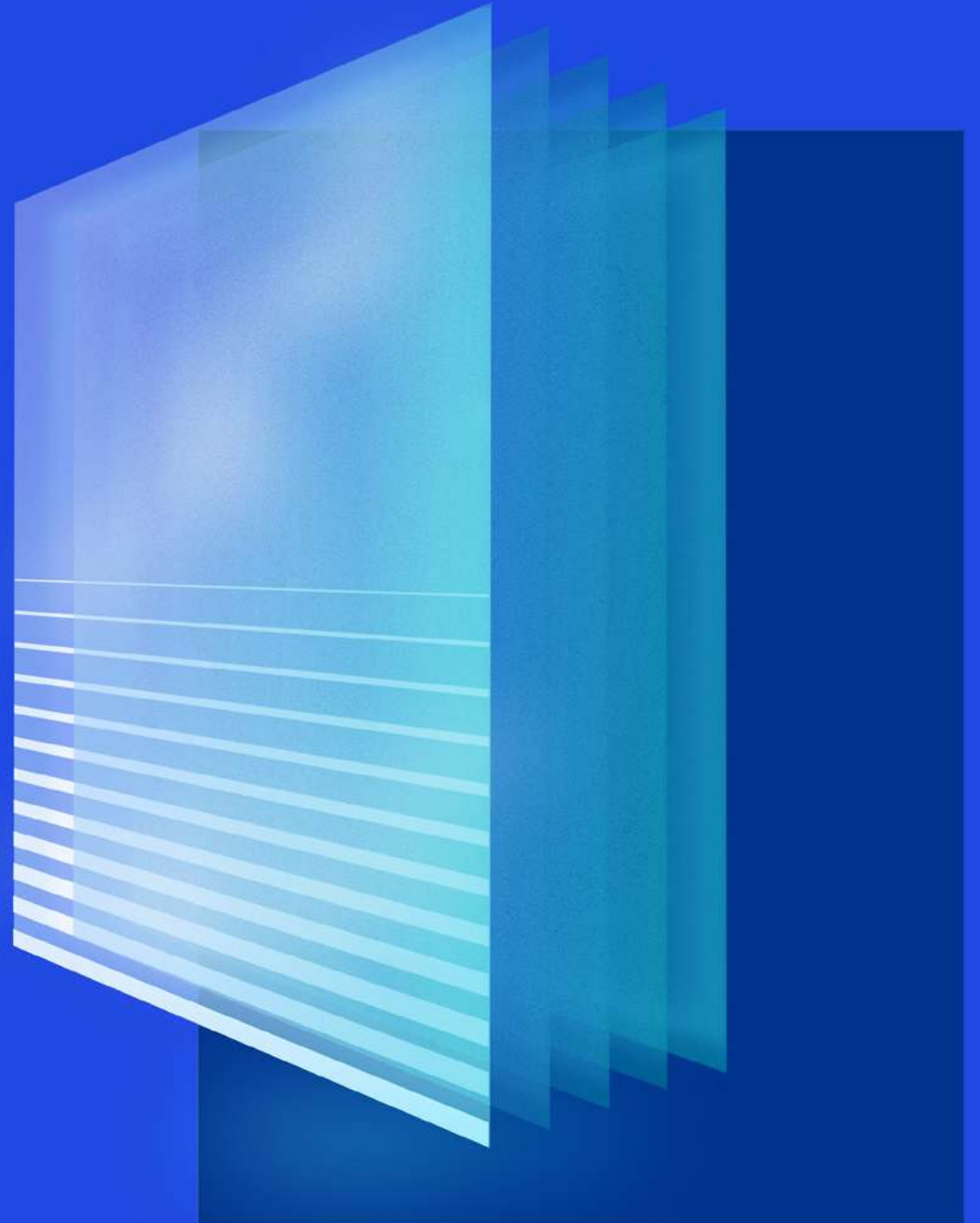




Rapport de Transparence 2022



SOMMAIRE

MESSAGE DU DIRECTOIRE ET DE L'ASSOCIÉ RESPONSABLE DE L'AUDIT

3

QUI SOMMES-NOUS ?

5

La pluridisciplinarité de nos expertises

6

Du global au local

10

L'innovation au service d'un progrès partagé

11

NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE

12

Notre Structure

13

Notre Gouvernance

15

NOTRE CULTURE ET NOS VALEURS

17

Des valeurs claires et un solide code
de conduite

18

Indépendance, intégrité, éthique et objectivité

21

LA QUALITÉ AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ

25

Un système de gestion de la qualité rigoureux

26

Une gouvernance au service de la qualité
et de la gestion des risques

28

Sélection rigoureuse des clients
et des missions

30

Expertise et excellence technique

32

Nouvelles technologies digitales

34

Réaliser des audits de qualité

38

Communication efficace

42

Notre engagement vers l'amélioration
continue : surveiller et remédier

44

Evaluation des risques pour la qualité

48

Compétences diversifiées de nos équipes

49

INFORMATIONS FINANCIÈRES

54

RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS

56

DÉCLARATION DU DIRECTOIRE

58

ANNEXES

60

Annexe 1 : Liste des entités d'intérêt
public (EIP)

61

Annexe 2 : Liste des membres du réseau
KPMG au sein de l'UE et de l'EEE

69

Annexe 3 : Liste des personnes physiques
du cabinet exerçant en leur nom propre

71

Annexe 4 : Liste des membres du Conseil
de surveillance de KPMG en France

71



Message du Directoire et de l'Associé responsable de l'Audit

Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport de Transparence 2022 de KPMG en France qui formalise notre volonté d'être partenaire de confiance par notre exigence de qualité dans toutes nos missions.

La condition d'une société pacifique, démocratique et prospère, c'est la confiance. Seule la confiance envers les institutions, les entreprises, les acteurs publics et privés permet à chacun d'entreprendre sereinement, de travailler en équipe, de tirer le meilleur parti de ses interdépendances réciproques. Avec leur cortège de désinformation, les crises multiples que nous traversons – climatique, géopolitique, sanitaire, sociale – nous le rappellent plus que jamais : renforcer le crédit de la parole publique ou garantir la fiabilité de l'information financière et extra-financière constitue une dimension vitale de l'économie comme du pacte civique.

Or bâtir la confiance constitue depuis 100 ans la mission de notre cabinet auprès de l'ensemble des acteurs de l'économie française. L'audit, notre métier fondateur, permet de garantir à nos clients, aux marchés financiers, aux investisseurs, aux

régulateurs et au grand public la sincérité des informations financières et extra financières. Aujourd'hui, la pluridisciplinarité de nos expertises, des métiers du chiffre à ceux du conseil, du droit et de la fiscalité, offre à nos clients tout l'éventail d'accompagnement et de solutions dont ils ont besoin pour accroître leur performance et mener leur transformation vers des modèles positifs.

Pour renforcer ce rôle de partenaires engagés auprès de nos clients et agir en pleine cohérence avec nos convictions, nous avons décidé en mai 2022 de devenir entreprise à mission. Cette décision historique fait de notre raison d'être la boussole de notre stratégie et nous permet de travailler sur notre propre impact et sur celui de nos clients à travers toutes nos expertises. Ce choix d'un chemin de progrès concret et continu renforce l'attractivité de KPMG. Il conforte l'engagement de nos 11 000 collaborateurs à servir la bonne

Ce rapport est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n°537/2014 du 16 avril 2014 et de l'article R. 823-21 (Décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016) du code de commerce.

Il concerne KPMG Associés, ainsi que les autres sociétés d'exercice professionnel filiales de KPMG Associés en France (ci-après collectivement dénommées « le cabinet » ou « KPMG en France » ou « nous ») qui sont titulaires de mandats de commissaire aux comptes d'entités d'intérêt public, et dont la liste figure en annexe.



santé du tissu économique français et à sa transition vers une production, un commerce et une consommation qui respectent les écosystèmes naturels et humains.

Afin d'être les partenaires de confiance de nos clients, nous cultivons nos valeurs fondamentales d'indépendance, d'intégrité, d'éthique et d'objectivité qui font la qualité de notre signature. Une qualité que nous ne cessons de placer au cœur de nos priorités et de nos investissements. Dans un contexte de profonde transformation de l'audit, nous améliorons en permanence notre système de gestion de la qualité. Ce dernier est en place et prêt à opérer en conformité avec la nouvelle norme *ISQM1*, qui est en application depuis le 15 décembre 2022.

Nous appliquons des méthodologies performantes et investissons massivement dans l'intelligence artificielle,

l'automatisation, la cybersécurité et les outils d'analyse de données pour renforcer la précision de nos diagnostics, identifier les risques et révéler les opportunités de création de valeur. Des avancées que nous mettons au service de nos clients dans une relation de transparence, d'écoute et de proximité.

Dans un environnement rempli de défis et d'incertitudes, mais aussi d'opportunités, nous faisons le pari de la confiance et de la coopération avec nos clients et l'ensemble de nos parties prenantes. C'est tous ensemble, en unissant nos forces, que nous pourrons forger les solutions aux enjeux de l'indispensable transition économique et agir pour une nouvelle prospérité synonyme d'ouverture, de projets d'avenir et de bien commun.



Marie Guillemot

Présidente du directoire de KPMG en France



Axel Rebaudière

Directeur Général de KPMG en France



Jérôme Kieffer

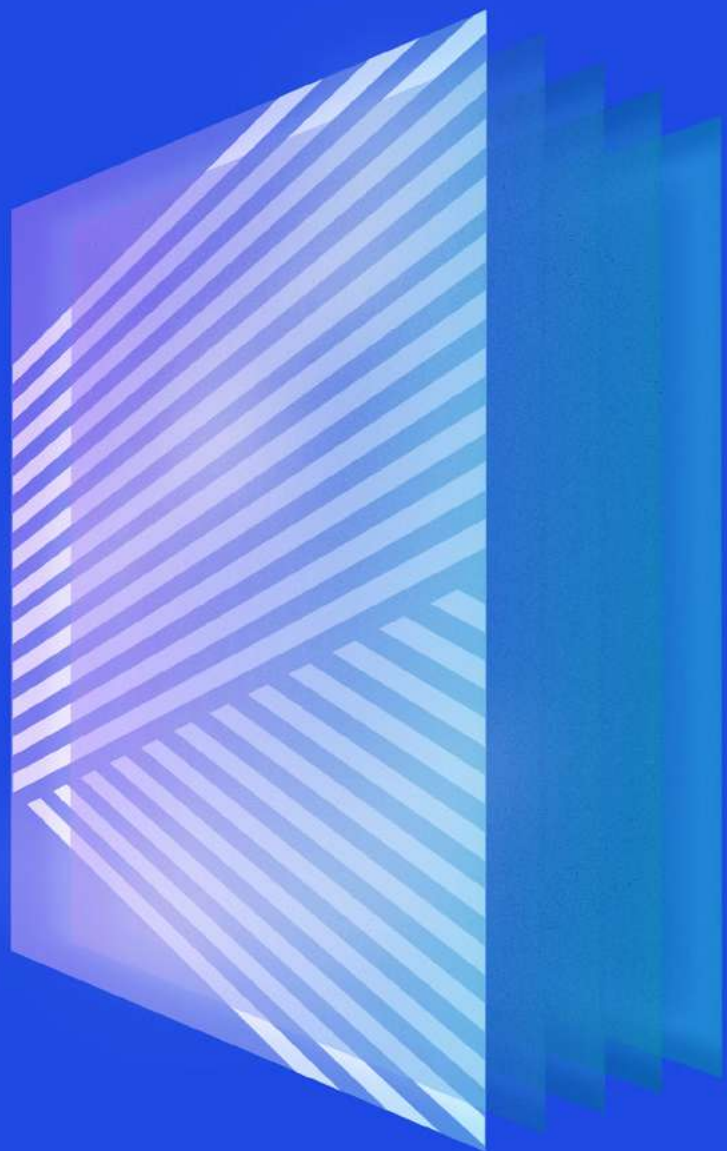
Directeur Général de KPMG en France



Pierre Planchon

Associé responsable de l'Audit et de la Qualité de KPMG en France





Qui sommes-nous ?



KPMG réunit les activités d'Audit, de Conseil, de Droit et Fiscalité et d'Expertise comptable pour accompagner le développement et la transformation des entreprises vers un nouveau modèle de prospérité positif et durable.

Entreprise à mission, KPMG affirme sa raison d'être

Au cœur de l'économie, des territoires, de la société, nous œuvrons et innovons avec passion pour bâtir la confiance, allier performance et responsabilité, et faire grandir les talents.

La puissance du modèle multidisciplinaire

Depuis 100 ans, KPMG en France renforce son modèle, des métiers du chiffre aux métiers du conseil, pour répondre à tous les besoins de l'entreprise. Grâce à ce modèle opérationnel multidisciplinaire, le cabinet offre :

- A ses clients, un accompagnement holistique dans leurs enjeux de transformations et de performances, financières et extra-financières. Ils ont accès à un large éventail de services, d'analyses et d'expertises.
- A ses collaborateurs, de multiples opportunités de carrières pour construire un parcours d'engagement et d'excellence. Chacun peut grandir, évoluer, se développer et contribuer dans des disciplines variées, au service de tous les secteurs de l'économie, du grand groupe international à la startup et l'entrepreneur de terrain.
- A l'ensemble de ses parties prenantes, solidité et résilience pour relever les défis d'aujourd'hui et les enjeux de demain. Le modèle multidisciplinaire a prouvé sa capacité à bâtir une société de confiance, à protéger l'intégrité des marchés financiers et à contribuer à la création de valeur à long terme.



Audit

Notre métier historique en pleine révolution pour améliorer la fiabilité des informations financières et extra-financières

Métier fondateur de notre cabinet, l'audit est au cœur de nos activités, favorisant une culture d'intégrité, d'indépendance et de prévention des risques dans tous nos services. Si l'audit est un métier de chiffres, c'est avant tout une histoire d'hommes et de femmes, un service fondé sur la confiance, la transparence et la proximité. Proximité géographique, proximité dans la relation et proximité avec les enjeux des clients. Parce que nos équipes travaillent avec celles des entités que nous auditons, au quotidien, elles savent répondre à leurs problématiques et proposer une autre expérience de l'audit.

KPMG investit massivement dans la digitalisation de l'audit et consacre 5 milliards de dollars au niveau mondial pour élaborer des solutions et des services dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'automatisation, de la cybersécurité ou encore des *Data & Analytics*. L'objectif est triple : renforcer la précision des analyses, identifier les risques spécifiques, et détecter dans les process les opportunités de création de valeur.

Conscientes de leurs impacts autant que de leurs performances, les entreprises se doivent désormais de quantifier et piloter les effets de leurs activités. KPMG en France, engagé aux côtés des acteurs économiques, sait explorer les enjeux de leur performance financière et extra-financière et met en place les méthodes appropriées pour concevoir des indicateurs judicieux et leur permettre de produire des données sincères.

Conseil

Inspirer la confiance et impulser le changement vers l'élaboration de modèles d'entreprises plus durables et responsables

Nos activités de conseil accompagnent les virages stratégiques et opérationnels de nos clients tout en assurant une bonne maîtrise des risques. Nous conjugons vision prospective, réflexion stratégique et excellence opérationnelle. Nous proposons une expérience unique à nos clients, qu'ils soient CAC40, SBF120 ou *Private Equity*, ainsi qu'au tissu économique des ETI grâce à la puissance de nos activités dans les territoires. Nous aidons à anticiper les profondes mutations de la société et à dynamiser une croissance responsable. Guidées par le sens, concentrées sur les résultats, nos missions de conseil s'inscrivent résolument dans la culture de la collaboration et de la co-construction où l'humain est au cœur de la relation.

Dans un monde où la disruption devient la norme, nous mobilisons toutes nos compétences et les technologies d'avant-garde pour accélérer la transformation. Grâce à notre portefeuille de solutions innovantes, nos expertises sectorielles et la parfaite connaissance des enjeux métiers, nous aidons nos clients, dans chacun de leurs défis, à générer de la valeur à tous les niveaux de leur organisation : expérience client, transformation de la fonction finance ou de la chaîne logistique, opérations de croissance, digitalisation des opérations, plateformes des services ou stratégie IT.





Accompagnement TPE-ME et ESS : Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseils multi-experts

Pour que les entrepreneurs et dirigeants
puissent décider en confiance

Implantés dans 190 villes, nous accompagnons les entrepreneurs, dirigeants de TPE, PME et du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), aussi bien dans la gestion quotidienne de leurs affaires qu'à chaque moment clef de leur activité. Ces moments, de la création au développement, et jusqu'à l'éventuelle cession de patrimoine professionnel, exigent un partenaire de confiance, capable d'éclairer des décisions capitales.

Au cœur de notre relation, chaque dirigeant peut compter sur son partenaire de confiance KPMG. Impliqué dans une collaboration de proximité, à l'écoute de ses besoins, ce partenaire mobilise toutes nos expertises. Au-delà de nos métiers historiques en gestion sociale et expertise comptable, KPMG Pulse réunit toutes nos activités de conseil et l'ensemble de nos expertises en matière sociale, juridique ou fiscale dans un accompagnement personnalisé. Grâce à notre plateforme digitale et l'accès à des services numériques efficaces, le dirigeant dispose d'outils technologiques et de tous les indicateurs de performance pour piloter avec fluidité son activité.

En conjuguant accompagnement 360° et agilité digitale, le chef d'entreprise peut faire face à tous ses enjeux de développement. Nous l'aidons à réunir les conditions favorables pour une croissance bénéfique et responsable. Bénéfique, pour faire grandir son entreprise de manière profitable et compétitive. Responsable, pour intégrer les exigences de la société civile et répondre aux nouveaux impératifs de Responsabilité Sociale et Environnementale de tous les acteurs économiques.

Droit et Fiscalité

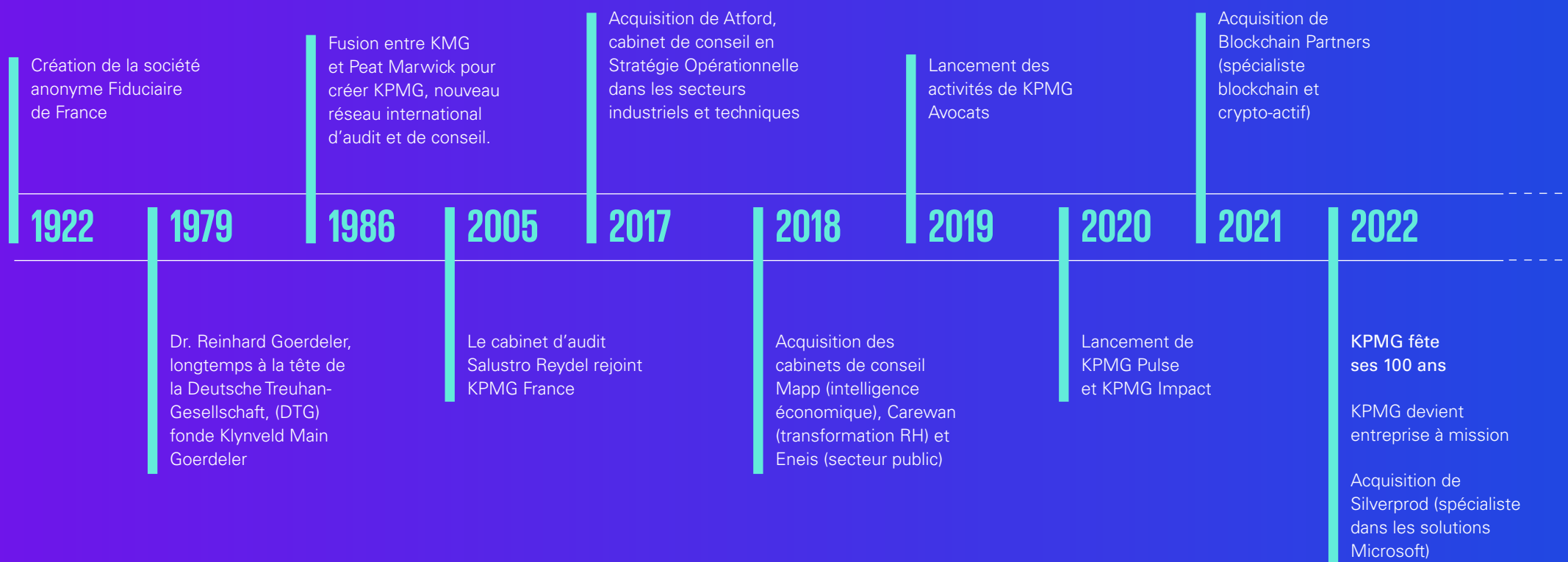
La conformité juridique et fiscale
connectée aux enjeux de demain

KPMG Avocats accompagne les entreprises dans toutes les dimensions de leur conformité juridique et fiscale, des fondamentaux de leur activité – conformité, sécurisation de leurs opérations courantes et exceptionnelles, responsabilité sociétale– aux nouveaux enjeux de leurs marchés : croissance en France ou internationale, digitalisation de l'économie, construction de modèles d'affaires plus responsables ou sécurisation des nouveaux modes de travail.

Nous concilions expertises métiers et expertises sectorielles en France et dans le réseau mondial KPMG pour être au plus près des préoccupations de nos clients, des start-ups aux grands groupes internationaux. Nous mettons en œuvre des offres transverses spécifiques avec l'appui d'outils technologiques des plus performants.

KPMG Avocats réunit 700 professionnels, dont 280 avocats, et est présent dans 24 bureaux sur toute la France. Partenaires du quotidien, nous déployons toute l'expertise de nos lignes de service pour aider à franchir les caps décisifs de votre développement, construire la pérennité du cadre juridique, fiscal et social favorable à votre croissance et structurer durablement la performance de votre entreprise.

Partenaire de confiance depuis 100 ans



| Du global au local

Un puissant réseau international

KPMG favorise la coopération et la mutualisation sur tous les continents pour maintenir la confiance et garantir l'excellence et la qualité d'un service homogène.

KPMG est une structure internationale qui fédère des cabinets indépendants, spécialisés en Audit, Conseil, Droit et Fiscalité. Aujourd'hui présents dans 143 pays, nous comptons 265 000 professionnels à travers le monde.

Un maillage territorial unique en France

KPMG en France réunit plus que 11 000 professionnels dédiés à la performance économique et financière des institutions et des entreprises de toute taille, dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire grâce à ses 190 bureaux. KPMG est profondément engagé dans le développement du tissu économique français. Le cabinet contribue activement au dynamisme des régions et à la promotion de l'économie territoriale.

Un réseau international présent dans **143 pays**

Nombre de collaborateurs dans le monde **265 000**

Nombre de bureaux présents en France **190**

Nos talents en France **11 345**

CA de KPMG dans le monde **34,64 Md \$**

CA de KPMG en France **1,37 Md EUR**

L'innovation au service d'un progrès partagé

Nous accompagnons nos clients dans leurs enjeux de transformation technologique et accélérons leur transition vers des futurs plus souhaitables.

La culture de l'innovation

KPMG déploie une innovation à 360°, prospective, ouverte et collaborative. Nous investissons continuellement dans les nouvelles technologies, la formation des collaborateurs et les méthodologies innovantes.

Pour renforcer la compétitivité et la performance des entreprises, nos équipes les aident à bâtir le modèle de l'entreprise connectée, à accélérer leur digitalisation ou bien encore à intégrer la culture de la data au cœur des organisations.

KPMG Innovation Lab, le réseau des acteurs de l'innovation

L'*Innovation Lab* de KPMG a pour mission d'inspirer et d'accompagner les clients dans leurs démarches d'innovation à impact.

Grâce à notre écosystème d'*open innovation* et nos liens étroits avec les nouveaux acteurs - startups, leaders d'opinion, incubateurs - nos équipes décryptent les signaux faibles, explorent de nouveaux territoires et apportent une vision 360 de l'innovation, pour faire émerger de nouveaux concepts et solutions face à un environnement complexe et incertain.

Nos experts et designers, s'appuient sur nos méthodologies et outils d'innovation. Du prototypage aux tests, nous co-construisons avec nos clients des solutions innovantes qui permettent de transformer challenges et problématiques en opportunités afin de devenir un acteur clé de la nouvelle économie.

L'esprit entrepreneurial

L'énergie de nos talents est notre première source d'innovation. Afin de favoriser leur créativité et de libérer leur potentiel, KPMG a mis en place en 2018 une plateforme dédiée et un programme d'intrapreneuriat. Objectif : transformer leurs projets en solutions innovantes pour nos clients. La *Boom Room* forme les équipes à l'innovation et stimule la génération d'idées. L'*Accélérateur*, ouvert à tous les collaborateurs, permet d'expérimenter et de développer de nouvelles offres. Une trentaine de projets ont été incubés depuis 2018, dont un tiers sont désormais proposés à nos clients. *Smart city, process mining, Green Finance, Green Bonds...* : ils sont un reflet fidèle des sujets d'avenir qui mobilisent les collaborateurs du cabinet.

Nos centres d'excellence, moteurs d'innovation sectorielle

Nos experts pluridisciplinaires et transnationaux sont dédiés, chacun, à un environnement économique ou industriel. Ils forment une communauté dont le rôle est de renforcer la coordination technique, de faciliter l'échange d'expériences et de créer de la valeur sur l'ensemble de nos missions. Nos équipes et nos clients bénéficient d'une vision internationale

et d'une profonde analyse des évolutions sectorielles majeures qui leur permettent d'anticiper les enjeux économiques ou financiers.

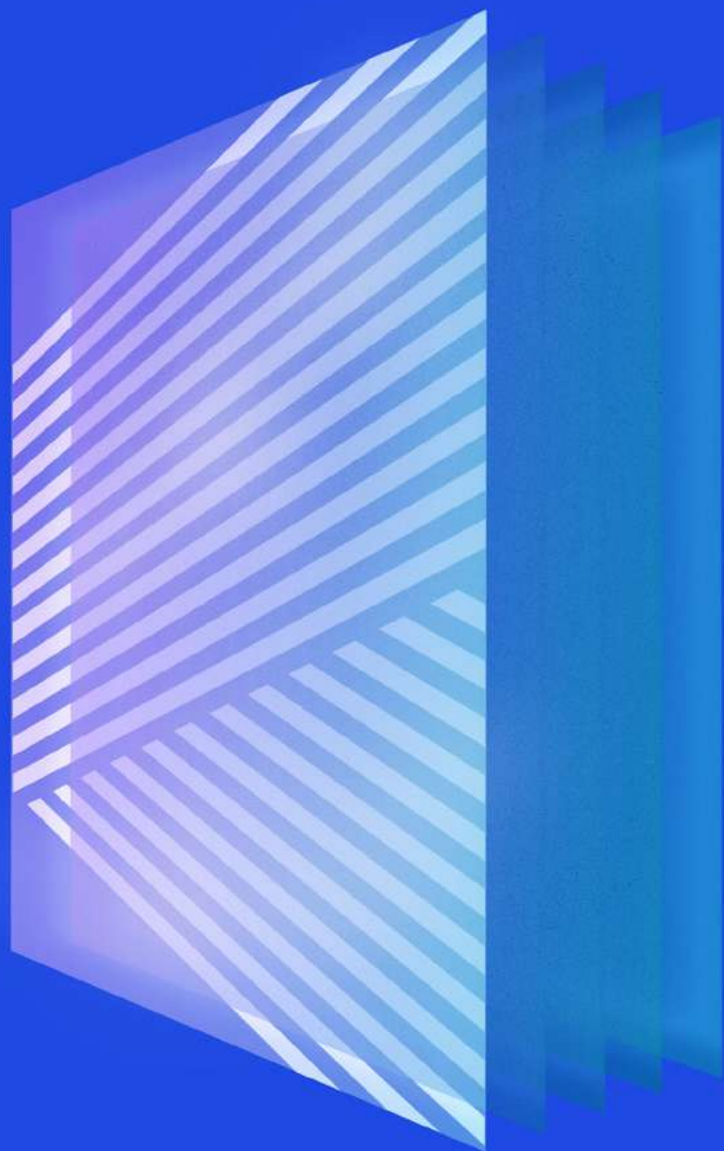
Insights Center, l'expérience de la data

Accueillis physiquement ou virtuellement dans notre espace, connectés au réseau d'Insights Centers du monde entier, nos clients bénéficient d'une expérience immersive et personnalisée, pour découvrir les solutions digitales qu'ils pourront adopter demain, convertir leurs données en valeur ajoutée et identifier des leviers de croissance. Nous traitons les sujets de transformation grâce aux dernières technologies d'IA, de RPA, de cloud, de cyber-sécurité ou de blockchain. Nous dessinons des parcours collaboratifs sur mesure, basés sur des méthodes de facilitation. Nos clients ont également accès à notre *Lighthouse*, le Centre d'Excellence Data de KPMG, dédié aux solutions *datadriven* utilisées dans notre *Insights Center*.

Nos alliances stratégiques avec les grands acteurs mondiaux du numérique

Dans un contexte d'accélération des ruptures technologiques, KPMG noue des alliances avec les meilleurs partenaires, pour aider ses clients à faire le saut digital sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, rester dans la course de l'innovation, maintenir leur compétitivité et construire un avenir résilient.





Notre structure et notre gouvernance



Notre Structure

KPMG en France a adapté sa structure juridique depuis le 1^{er} octobre 2022, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos métiers, tout en maintenant une ambition commune et le principe d'appartenance à un même cabinet multidisciplinaire.

KPMG Associés

KPMG Associés est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont plus de 80% des actions sont détenues par des professionnels en exercice salariés de KPMG en France et le solde, par les descendants des familles fondatrices du cabinet.

Les activités Audit, Conseil, Expertise Comptable ainsi que Droit et Fiscalité sont portées par les filiales de KPMG Associés : KPMG S.A., KPMG Advisory, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS et KPMG Avocats.

KPMG S.A.

L'activité Audit est portée par KPMG S.A., qui est une société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code de Commerce ainsi que par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. KPMG S.A. a encore plusieurs filiales qui exercent également dans le métier Audit.

Dans la suite de ce rapport, nous désignerons les entités françaises de KPMG par « KPMG en France » ou « le cabinet » ou « nous », et utiliserons « KPMG » pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres du réseau KPMG International.

Le réseau KPMG International

KPMG Associés est membre du réseau KPMG International, qui exerce dans 143 pays dans le monde. Juridiquement distincts et indépendants les uns des autres, les cabinets membres sont affiliés à *KPMG International Limited*, une société de droit anglais (*private company limited by guarantee*).

Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager *KPMG International Limited* ou les autres cabinets membres. Cette structure confère à chaque pays un pouvoir de décision et une responsabilité pleine et entière. Chaque firme s'acquitte d'une redevance à *KPMG International Limited*. Celle-ci permet de financer les investissements technologiques, la gestion des talents, la capacité d'innovation et l'organisation d'un corps de contrôleurs indépendants.

Les cabinets membres s'engagent à respecter les valeurs communes de KPMG (cf. partie [Notre culture et nos valeurs](#)).





KPMG International Limited n'offre aucun service aux clients. Les services sont fournis aux clients par les cabinets membres. Tous les cabinets membres se sont engagés à respecter des politiques communes pour les prestations de services aux clients et à maintenir les niveaux très élevés d'indépendance et d'intégrité. Des contrôles sont régulièrement réalisés afin de s'assurer du respect de ces politiques et engagements par les cabinets membres. Les procédures et les outils du réseau sont complétés par chacun des cabinets membres afin d'être en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires spécifiques en vigueur dans leurs pays respectifs.

La liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen se trouve dans l'annexe 2.

KPMG est la marque déposée par KPMG International. Il s'agit du nom sous lequel les membres du réseau sont généralement connus. Les droits d'utilisation du nom KPMG font l'objet d'un accord avec *KPMG International Limited*.

Cet accord contient également l'obligation des membres du réseau KPMG de se conformer aux politiques, procédures et réglementations de KPMG International, y compris les normes de qualité. Cela implique de bénéficier d'une structure d'actionariat solide ayant la capacité d'adopter des stratégies globales, de partager des ressources, de servir des clients multinationaux, de gérer les risques et de mettre en place des méthodologies et des outils globaux.

Chaque membre du réseau assume la responsabilité de sa gestion et la qualité de son travail.

KPMG en France dispose, conformément aux exigences légales, d'une assurance responsabilité professionnelle.

La gouvernance de KPMG International

Les organes clés de gouvernance et de direction de KPMG International sont le *Global Council*, *Global Board* et *Global Management Team*. Des informations détaillées sur la structure de direction de KPMG International se trouvent dans le [2022 KPMG International Transparency Report](#).

Notre Gouvernance

Le Directoire

Le Directoire de KPMG Associés exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de commerce et aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Il administre et dirige la société sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Les mandats des membres du Directoire sont d'une durée de quatre ans. Le Directoire actuel a été nommé par le conseil de surveillance et a commencé son mandat en mai 2021.

Le Directoire est composé comme suit :

- Marie Guillemot, Présidente du Directoire,
- Axel Rebaudières, Directeur général,
- Jérôme Kiffer, Directeur général.

Marie Guillemot, Axel Rebaudières et Jérôme Kiffer sont experts-comptables et commissaires aux comptes.



Le Directoire et le Comité Exécutif

Le Directoire est assisté par un Comité exécutif qui, outre les trois personnes précédemment désignées, se compose de neuf autres membres. Il a pour mission de mettre en œuvre les objectifs stratégiques du cabinet :

- Devenir l'acteur de référence pour accompagner la transformation des modèles économiques vers des modèles à impact positif ;
- S'appuyer sur l'innovation et la technologie comme premiers leviers de transformation ;
- Attirer les meilleurs talents en donnant sens et utilité à leurs missions ;
- Maintenir la confiance de nos clients en assurant des services de qualité.

Le Comité exécutif se compose des représentants des différents métiers de KPMG en France, dont l'associé responsable de l'activité d'audit, Pierre Planchon.

Le Comité exécutif s'est réuni une fois par semaine pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2022.

1. Marie Guillemot, Présidente du Directoire
2. Axel Rebaudières, Directeur général
3. Jérôme Kieffer, Directeur général
4. Laurent Geoffroy, Directeur des Ressources Humaines
5. Denis Trautmann, En charge de l'activité Expertise Service Conseil
6. Mustapha Oussedrat, Président de KPMG Avocats
7. Patrick Planche, Directeur Financier
8. Pierre Planchon, En charge de l'Audit et de la Qualité
9. Valentin Ryngaert, En charge du Risk Management
10. Nicolas Richard, En charge des activités Conseil
11. Mathieu Wallich Petit, Head of Clients and Markets
12. Séverine Lèbre Badré, Head of Corporate Affairs

Le Conseil de surveillance et ses comités

Le Conseil de surveillance dispose d'un pouvoir de contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil de surveillance pour des mandats de trois ans. Ceux-ci sont actuellement au nombre de douze. Veuillez trouver la liste des membres du Conseil de surveillance dans l'annexe 4.

Le 14 décembre 2022 un nouveau Conseil de surveillance a été élu. Il est présidé par Vincent de Becquevort et le vice-président est François Lambert, tous deux experts-comptables et commissaires aux comptes.

Le conseil de surveillance contient deux membres représentant les salariés en application de l'article L225-79.2 du Code de Commerce.

Le Conseil de surveillance dispose en son sein de comités. Ceux-ci sont chargés de préparer ses travaux et de formuler des avis et recommandations dans leurs domaines d'intervention respectifs :

- Comité d'audit,
- Comité d'éthique et de déontologie,
- Comité des rémunérations.

Le Conseil de surveillance s'est réuni 6 fois pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2022.

Les autres entités d'exercice professionnel du cabinet détenues directement ou indirectement par KPMG Associés, disposent d'un dispositif de gouvernance correspondant à leur forme juridique.

Comité d'audit

Le Comité d'audit, prépare les travaux du conseil de surveillance dans les domaines suivants :

- les comptes,
- le budget,
- le contrôle interne,
- le contrôle externe.

Le Comité d'audit comprend 5 membres et s'est réuni 5 fois pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2022.

Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie est chargé de promouvoir les règles d'éthique du cabinet et de veiller à leur strict respect.

A ce titre, lui sont soumises, pour avis et décision, toutes les situations, individuelles et collectives, de manquements à ces règles. Il est également chargé d'étudier les processus de prévention, maîtrise et gestion des risques professionnels liés à l'éthique et à la déontologie, susceptibles de résulter des missions réalisées par le cabinet et ses filiales et sous-filiales.

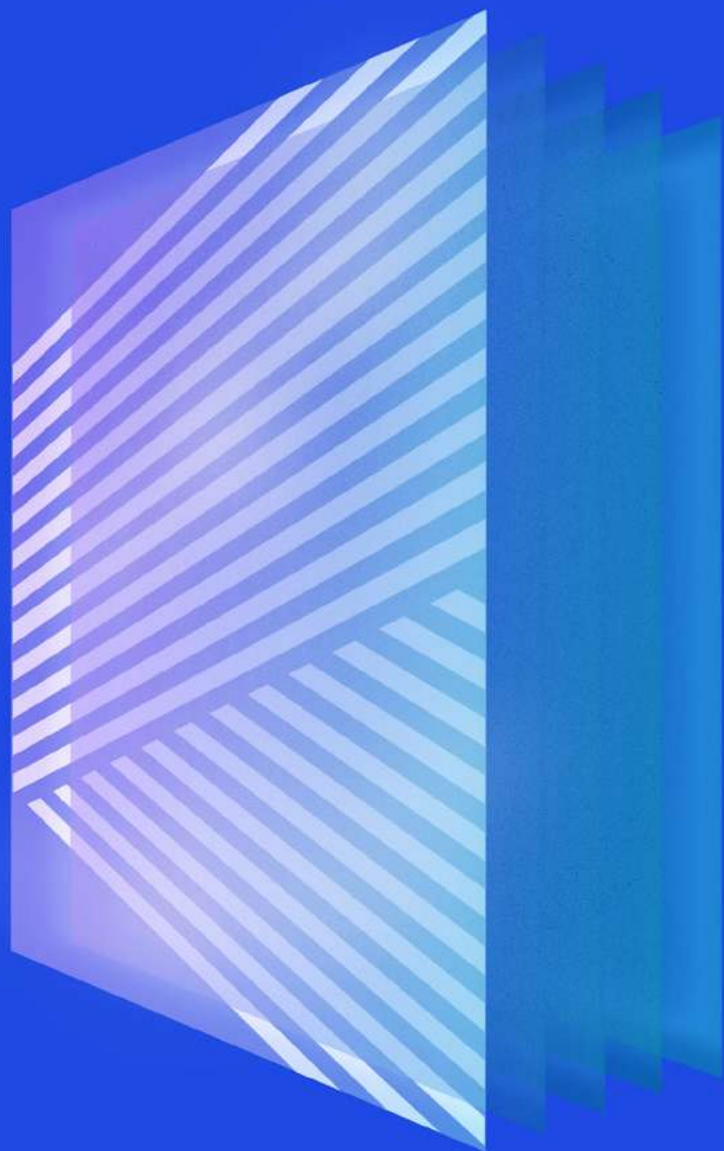
Le Comité d'éthique et de déontologie comprend 4 membres et s'est réuni 3 fois pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2022.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations fixe les modalités et les montants des rémunérations versées aux membres du Directoire.

Le Comité des rémunérations comprend 4 membres et s'est réuni deux fois pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2022.





Notre culture et nos valeurs





Des valeurs claires et un solide code de conduite

Nos valeurs

Nos valeurs représentent ce en quoi nous croyons, et ce qui importe pour nous en tant que personne morale. Elles orientent notre conduite, jour après jour, guident nos actes et nos décisions, mais aussi notre manière de travailler, en interne et avec nos clients et toutes nos parties prenantes. Elles guident les pratiques de nos professionnels, partout dans le monde. Elles fondent la culture du cabinet, ouverte, responsable et inclusive.

EXCELLENCE Nous ne cessons jamais d'apprendre, et de nous améliorer

Viser l'excellence, c'est fournir sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus strictes. Pour y parvenir, nous faisons preuve de curiosité et nous nous engageons personnellement à nous former. Nous cherchons constamment à améliorer notre pratique grâce aux informations et aux observations recueillies, nous sommes ouverts aux nouveaux défis et attentifs aux commentaires car c'est ainsi que nous nous perfectionnons et que nous nous améliorons.

TOGETHER Nous nous respectons les uns les autres et nous puisons notre force dans nos différences

Nous travaillons mieux lorsque nous travaillons ensemble : en équipe, entre équipes et en travaillant avec d'autres personnes en dehors de notre organisation. Travailler ensemble est crucial car la collaboration influe sur les opinions et stimule la créativité. Nous accueillons des personnes d'horizons divers, aux parcours, aux compétences et aux expériences personnelles variés et nous veillons à la représentation de la diversité. Nous sommes attentifs aux autres et les traitons avec considération. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

INTEGRITY Nous faisons ce qui est juste

Etre intègre, c'est être honnête, juste et fidèle à nos engagements, cohérent dans nos actes et nos décisions, à la fois en interne et en dehors du travail. Nous assumons nos responsabilités et répondons de notre conduite quotidienne. Nous respectons en permanence les normes morales et éthiques les plus strictes, même sous pression. Nous tenons nos promesses et montrons aux autres l'exemple à suivre.

COURAGE Nous pensons et agissons avec audace

Etre courageux, c'est être ouvert aux nouvelles idées et être conscient des limites de nos propres connaissances et expériences. C'est faire preuve d'esprit critique et poser des questions au moindre doute. Nous prenons la parole lorsque nous constatons ce qui nous semble être une irrégularité, et nous soutenons ceux qui ont le courage de s'exprimer. Etre courageux, c'est oser sortir de sa zone de confort.

FOR BETTER Nos décisions d'aujourd'hui engagent nos actes de demain

Pour le meilleur, c'est adopter une vision à long terme, même dans nos choix quotidiens, car nous aspirons à bâtir un KPMG plus fort pour l'avenir. Nous ne perdons jamais de vue notre mission primordiale, qui est de renforcer la confiance dans les marchés de capitaux et dans l'économie. Nous sommes porteurs d'un changement durable et positif au sein de nos communautés locales et de la société au sens large, et nous cherchons à rendre le monde meilleur.



Code de conduite de KPMG

KPMG en France a adopté le Code de conduite mondial de KPMG, comme tous les autres membres du réseau. Ce code reflète l'engagement du cabinet en matière de déontologie et d'intégrité. Il est basé sur les valeurs de KPMG et détaille les principes de comportement éthique attendus de tous les associés et de tout le personnel. A cet effet, les professionnels du cabinet suivent une formation déontologique annuelle sur les différents sujets relevant du Code de conduite et attestent, chaque année, qu'ils se comportent conformément au code.

Le Code de conduite exige des associés et de l'ensemble du personnel du cabinet de respecter les règles suivantes :



Agir dans le respect des lois, des réglementations et normes applicables, et en conformité avec les règles de KPMG en France.



Respecter la confidentialité des données de nos clients, respecter la vie privée de chacun et protéger les données personnelles



Travailler avec des clients et des partenaires appropriés, qui respectent nos valeurs



Assurer une concurrence loyale



Exiger la qualité



Instaurer un environnement inclusif dans lequel chacun peut s'épanouir



Préserver notre objectivité et notre indépendance en toutes circonstances



Aider nos collaborateurs à être exceptionnels



Ne pas tolérer les infractions à la loi ou les manquements à l'éthique, que ce soit de la part du personnel de KPMG en France, de nos clients ou de nos fournisseurs ou des agents publics avec lesquels nous sommes en relation



Être une entreprise responsable



Gagner la confiance du public en général



Chaque individu est invité à signaler toute activité qui pourrait être considérée comme illégale ou en violation de nos valeurs, de nos politiques, des lois, des règlements ou des normes professionnelles en vigueur.

Plusieurs procédures et canaux de communication sont établis afin que nos employés puissent signaler les éventuelles difficultés en matière d'éthique et de qualité. Les mesures de répression sont interdites contre toute personne qui rapporterait des faits suspects de bonne foi. Toute violation de cette interdiction est assujettie aux sanctions disciplinaires de KPMG en France.

KPMG International a mis en place une [hotline](#), service en ligne à l'attention de tous les associés, employés, clients ou tout autre tiers destiné à signaler de façon confidentielle leurs inquiétudes face à certaines activités que pourraient exercer KPMG International, un pays membre du réseau ou un membre du personnel.

En complément de cette hotline, KPMG en France a mis en place [un système confidentiel d'alerte éthique](#). Les collaborateurs ont ainsi la possibilité de signaler leurs préoccupations ou leurs soupçons quant à d'éventuels manquements en matière de comptabilité, de contrôle interne, d'audit, de délit bancaire et financier, de corruption, de blanchiment d'argent, de violations des lois, des normes professionnelles ou éthiques, de politiques internes de KPMG. Cette Hotline est un gage supplémentaire d'une conduite professionnelle respectueuse des principes d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance.

Chez KPMG en France, nous surveillons régulièrement que notre quotidien respecte les valeurs KPMG à l'aide de l'enquête interne annuelle, la *Global People Survey (GPS)*. Des informations complémentaires sur la *GPS* sont données en page 44 de ce rapport.

Tone at the top

L'engagement de la gouvernance de KPMG International et de chaque membre du réseau, est axé vers la qualité et l'excellence professionnelle. Notre culture est basée sur l'intégrité, la responsabilité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance, et l'éthique, qui sont essentielles pour un cabinet qui effectue des audits et d'autres services sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.

Nous encourageons une forte culture de la consultation. Nous communiquons notre engagement à nos clients, aux parties prenantes et à la société afin de gagner la confiance du public.



Indépendance, intégrité, éthique et objectivité

Notre politique en matière d'indépendance

L'indépendance de l'auditeur est le pilier de notre profession. Elle est fondamentale pour conserver la confiance du public.

Nous nous engageons à exercer notre profession dans le respect des principes fondamentaux d'éthique professionnelle du réseau KPMG : **intégrité, objectivité et indépendance**.

Afin de s'assurer que tous nos professionnels se conforment aux exigences les plus strictes en matière d'indépendance, KPMG International a mis en place des politiques et des procédures détaillées, intégrant les exigences du Code d'éthique de l'IESBA. Elles sont décrites dans le *Global Quality & Risk Management Manual* de KPMG, qui s'applique à tous les membres du réseau. Des outils automatisés sont mis à disposition afin de faciliter le respect de ces exigences.

KPMG en France a complété ces politiques afin d'assurer le respect du Code de commerce et du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nos politiques et procédures couvrent des domaines tels que l'indépendance personnelle, l'indépendance professionnelle à l'égard des futures entités auditées, les relations post-emploi, les relations financières, l'approbation des services non-audit et la rotation des associés.

L'*Ethics and Independence Partner* de KPMG en France est responsable de mettre en œuvre et contrôler les politiques et procédures en matière d'éthique et d'indépendance au sein du cabinet, en particulier de :

- répondre aux questions relatives à la compréhension et à l'application des règles en matière d'indépendance ;
- superviser les procédures liées à l'évaluation de l'indépendance pour les clients et prospects ;
- concevoir et animer des formations ;
- vérifier la conformité aux politiques ;
- mettre en œuvre des procédures pour traiter les cas de non-conformité ;
- superviser les procédures disciplinaires en matière d'éthique et indépendance.

L'*Ethics and Independence Partner* de KPMG en France est en contact permanent avec le *Global Independence Group* de KPMG International.

Tout membre du personnel de KPMG en France qui constate ou suspecte une infraction à nos règles en matière d'indépendance doit informer immédiatement l'*Ethics and Independence Partner*. Tout associé ou collaborateur qui ne respecte pas les politiques adoptées par le cabinet s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de KPMG en France. Toute violation significative des règles d'indépendance doit être signalée à la direction de KPMG en France, dès que possible.





Formation et déclaration d'Indépendance

Tous nos associés et collaborateurs doivent suivre une formation sur l'indépendance et l'intégrité au moment de leur arrivée au cabinet, puis annuellement tout au long de leur carrière chez KPMG en France.

A leur arrivée, ils s'engagent à respecter les règles et les procédures du cabinet. Et une fois par an, l'ensemble du personnel confirme dans l'« Engagement Annuel » se conformer aux règles d'indépendance, de confidentialité et de sécurité des moyens informatiques qui leur sont applicables.

Indépendance financière de KPMG en France

Dans le strict respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, le cabinet ne peut pas détenir d'intérêts financiers auprès d'une entité auditée, ses entités liées, son management ou sa gouvernance, ni avoir de relations financières interdites avec ces clients et leurs principaux propriétaires.

Toutes les relations financières ainsi que les relations d'affaires avec des entités auditées par KPMG sont soumises à un strict examen, qui permet de s'assurer de leur conformité avec les réglementations applicables et les politiques du réseau KPMG.

Chaque année, KPMG en France vérifie de nouveau cette conformité dans le cadre du *KPMG Quality & Compliance Evaluation Program*.

Indépendance personnelle

En application de la réglementation et des politiques de KPMG International, le cabinet et les professionnels de KPMG participant à un audit ne doivent pas avoir de liens personnels, financiers ou professionnels avec l'entité auditée, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires, si ceux-ci sont de nature à affecter l'indépendance du cabinet ou de ces professionnels.

Il est interdit à tous les associés, signataires et actionnaires du réseau KPMG, quelle que soit leur activité, de détenir des titres des entités auditées par le réseau.

Afin d'assurer le respect des règles françaises et internationales relatives à l'indépendance en matière de placements, le réseau KPMG a mis en place le système *KICS (KPMG Independence Compliance System)*, un outil informatisé permettant de recenser les placements financiers détenus par les associés et les collaborateurs ayant un rôle d'encadrement (le Management Group).

KICS facilite la surveillance, en repérant et signalant les placements interdits.

Des audits de conformité sont effectués annuellement, afin de s'assurer de la conformité des déclarations des associés et collaborateurs avec nos exigences en matière d'indépendance personnelle. En 2022, 245 professionnels de KPMG en France ont fait l'objet d'un tel audit.

Prise de fonctions chez un client audit

Pour toute personne en position d'influencer les résultats de l'audit, l'occupation simultanée d'un emploi chez KPMG en France et auprès de l'entité auditée par KPMG en France ou ses sociétés liées est interdite.

Conformément au code de commerce (art. L.822-12) et aux politiques de KPMG, les signataires ne peuvent être nommés dirigeants, administrateurs, membres du conseil de surveillance ou occuper un poste de direction au sein des entités qu'ils contrôlent, moins de trois ans après la cessation de leurs fonctions.

Tout professionnel KPMG en France qui participe à une mission d'audit, qui souhaite démissionner pour rejoindre l'entité auditée, doit en informer l'Ethics and Independence Partner dans les meilleurs délais. Il doit immédiatement arrêter sa collaboration à toute mission concernant ce client.

Conformément au Code de commerce, un membre de l'équipe d'audit qui est commissaire aux comptes inscrit ne pas être nommé dirigeant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou occuper un poste de direction au sein de l'entité auditée, ou d'une entité contrôlée ou qui contrôle, pendant une durée d'un an suivant sa participation à la mission de certification.

Nous communiquons et surveillons les exigences concernant l'embauche de nos professionnels par des clients d'audit.



Indépendance professionnelle à l'égard des futurs clients audit

Avant d'accepter un nouveau client audit, nous nous assurons qu'il n'existe pas de menace à notre indépendance à l'égard de la future entité auditée et déterminons, si nécessaire, les mesures de sauvegarde à mettre en place.

Pour les « Entités d'Intérêt Public » (EIP), l'outil *KPMG Independence Checkpoint* automatise et standardise le processus de vérification de l'indépendance, permettant ainsi de répondre à un nombre croissant d'appels d'offres, dans le contexte de la rotation obligatoire des firmes dans les pays de l'Union Européenne.

Services autres que la certification des comptes

KPMG en France applique des règles strictes dans le processus d'acceptation des services autres que la certification des comptes rendus aux entités auditées par KPMG ou à leur chaîne de contrôle. Nous nous appuyons sur notre système Sentinel, qui a été déployé au sein de notre réseau international et est reconnu par la plupart des régulateurs au niveau mondial.

Les associés en charge des missions d'audit doivent tenir à jour dans Sentinel les organigrammes de leurs clients d'audit.

Pour chaque mission envisagée, une demande est soumise dans Sentinel. L'associé en charge du client audit concerné peut approuver ou refuser la demande après avoir analysé sa compatibilité avec l'audit.

Résolution des conflits d'intérêt

KPMG en France veille à ce que notre indépendance ne soit pas compromise par une situation de conflit d'intérêt. L'analyse des risques de conflits d'intérêts repose également sur l'outil Sentinel.

Le département *Risk Management* examine tous les risques de conflit identifiés et travaille à résoudre ces conflits avec les associés responsables des missions concernées et les membres du réseau, le cas échéant. Si un conflit potentiel ne peut pas être résolu de façon satisfaisante, la mission est refusée.

Respect des lois, réglementations et la lutte contre la corruption

De plus, nos politiques interdisent aux associés et au personnel de KPMG d'offrir, promettre, solliciter ou accepter des cadeaux et des divertissements lorsqu'ils sont de nature à compromettre l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité ou le jugement professionnel.

Le respect des lois, réglementations et normes est un élément clé chez KPMG en France. Nous pratiquons en particulier une tolérance zéro à l'égard de la corruption.

Nous interdisons la participation à tout type de corruption. Nous ne tolérons pas davantage la corruption par des tiers, y compris par nos clients, fournisseurs ou agents publics.

Dépendance financière

Les politiques de KPMG International reconnaissent que des menaces liées à l'intérêt personnel ou à l'intimidation peuvent se présenter si le total des honoraires d'un seul client audit représente une part significative des honoraires totaux d'audit. Ces politiques exigent la tenue de consultation du *Regional Risk Management Partner* si les honoraires d'un seul client audit dépassent 10 % du montant total des honoraires audit pour deux années consécutives.

Si les honoraires d'un client qui est une entité d'intérêt public et son groupe représentent plus de 10 % du montant total des honoraires audit d'un membre du réseau KPMG pour deux années consécutives, les politiques exigent que la gouvernance du client d'audit soit informée et qu'un associé principal d'un autre membre du réseau KPMG soit nommé *Engagement Quality Control Reviewer (EQCR)*.

Aucun client d'audit n'a représenté plus de 10 % du total des honoraires perçus par KPMG en France ces deux dernières années.



Acquisitions, admissions et investissements

Si KPMG en France envisage d'acquérir une entreprise ou d'y investir, nous effectuons des procédures appropriées sur l'entité ciblée afin d'identifier et traiter tout problème potentiel en termes de risque et d'indépendance avant la clôture de la transaction.

Des consultations spécifiques avec le *Global Independence Group (GIG)* et *Global Quality & Risk Management* sont requises lors de l'intégration de l'entité dans KPMG France.

Relations d'affaires et fournisseurs

KPMG en France a mis en œuvre des politiques et des procédures afin de s'assurer que ses relations d'affaires et les relations fournisseurs avec des clients d'audit sont conformes aux exigences du Code de Déontologie des Commissaires aux Comptes, du Code d'éthique de l'*IESBA* et, le cas échéant, avec d'autres réglementations applicables, comme celles de la *SEC*.

Rotation des signataires et du cabinet

Rotation des Associés et Actionnaires signataires

Les politiques de rotation de KPMG en France sont conformes aux exigences du Code d'éthique de l'*IESBA*, aux règles américaines de la *SEC*, quand elles sont applicables, et aux obligations définies par la loi française.

La législation française prévoit qu'un signataire d'une EIP, d'une filiale importante d'une EIP ou de certaines entités faisant Appel à la Générosité Publique, ne peut remplir ce rôle durant plus de six exercices consécutifs dans la limite de sept années.

Il ne peut à nouveau participer à une mission de contrôle légal des comptes de ces entités avant l'expiration d'un délai de trois ans. Pendant cette période de viduité, le signataire ne peut pas :

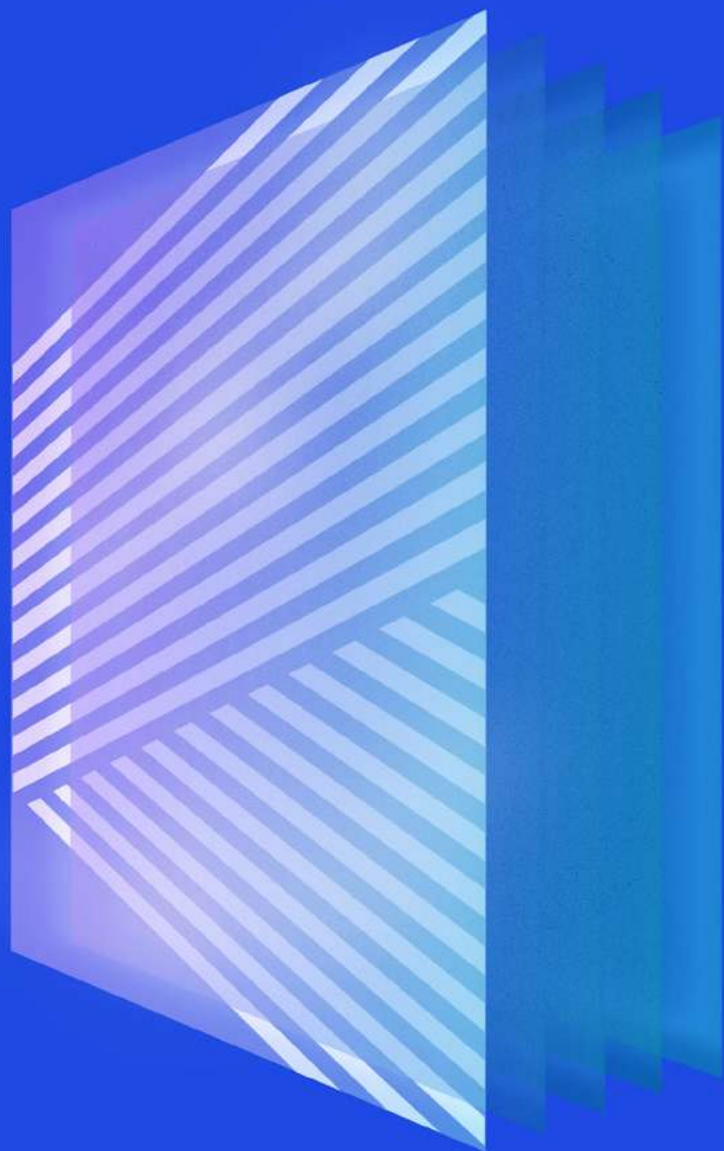
- participer à l'audit ;
- être *Engagement Quality Control Reviewer (EQCR)* pour la mission d'audit ;
- participer aux consultations avec l'équipe d'audit ou le client pour des questions techniques ou spécifiques à l'activité du client ;
- influencer les résultats de l'audit ;
- diriger ou coordonner des services professionnels chez le client ;
- être en charge de la relation entre KPMG et le client ;
- avoir une autre interaction significative ou fréquente avec la direction ou les personnes de la gouvernance du client.

Les politiques de KPMG International imposent désormais la rotation des associés signataires pour les entités non EIP au-delà d'une certaine taille, même si cela n'est pas requis par la loi française. KPMG en France met en place ces politiques de façon progressive de façon à faciliter la transmission de dossiers entre signataires et préserver la qualité de l'audit.

En France, le département *Risk Management*, supervise la rotation des signataires et des *Engagement Quality Control Reviewer (EQCR)* et organise des comités de rotation afin de permettre l'affectation des signataires ayant les compétences et expériences nécessaires pour fournir un audit de qualité à nos clients.

Rotation des cabinets

KPMG en France applique les dispositions de l'article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les EIP.



La qualité au cœur de notre activité

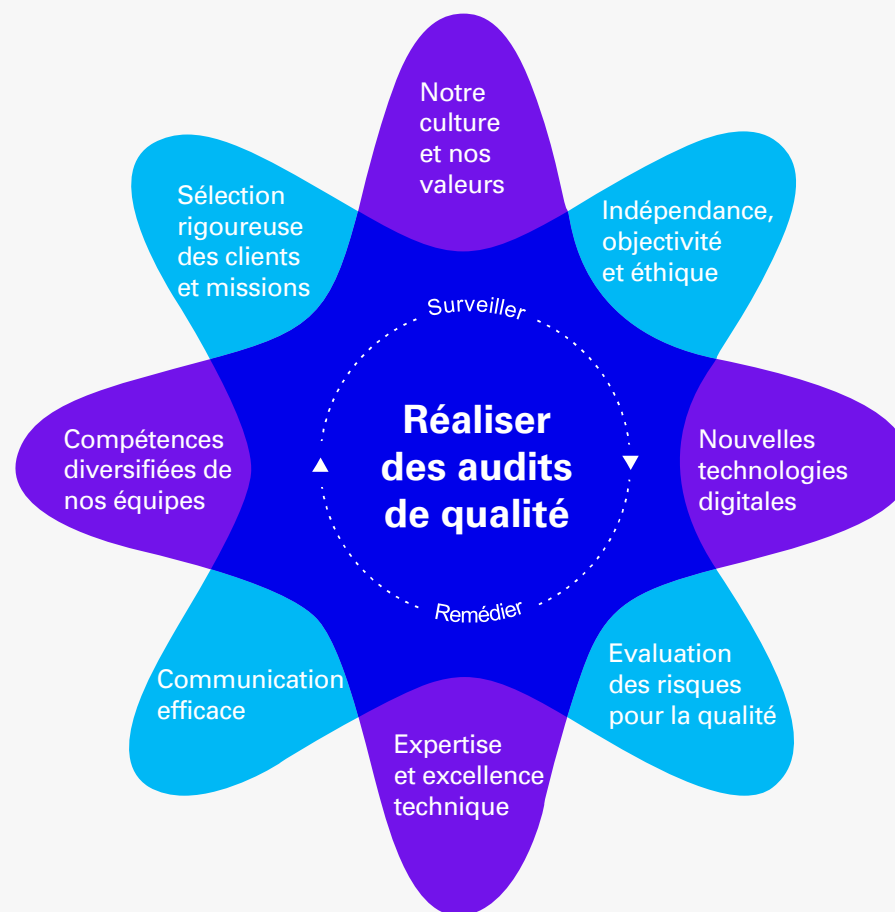


Un système de gestion de la qualité rigoureux

Pour que toutes les parties prenantes puissent s'appuyer sur une information financière et extra-financière sincère et des analyses robustes, KPMG s'engage sur la qualité vis-à-vis de ses clients, des marchés financiers, des investisseurs, des régulateurs et du grand public. La qualité de nos audits est notre priorité et est au cœur de cet engagement.

Le ton donné par le *leadership* et un ensemble clair de valeurs sont essentiels pour définir le cadre de la qualité.

Afin d'assurer un très haut niveau de qualité, le réseau KPMG a mis en place des valeurs réaffirmées et un système de gestion de la qualité rigoureux, homogène, aligné sur nos valeurs : le *Global Quality Framework*. Il s'agit d'un cadre pertinent pour la qualité de nos audits qui se compose de 8 facteurs clés et qui crée les conditions d'un cercle vertueux. Chaque facteur est destiné à renforcer les autres. Ils sont décrits plus en détail dans les sections suivantes du présent rapport et sont reflétés au sein des politiques internes de KPMG. Ces politiques internes sont incluses dans le manuel global de gestion de la qualité et des risques de KPMG (*Global Quality & Risk Management Manual*), qui s'applique à tout le personnel de KPMG partout dans le monde.



Nous avons réalisé des investissements significatifs pour renforcer la cohérence et la solidité de notre système de gestion de la qualité dans l'ensemble de notre réseau mondial et de le faire évoluer en continue afin de répondre aux exigences de la nouvelle norme internationale sur la gestion de la qualité (*International Standard on Quality Management 1* ou *ISQM1*), publiée par l'*IAASB*. *ISQM1* remplace la norme internationale sur le contrôle de la qualité, *ISQC1*, et est effective depuis le 15 décembre 2022.

La norme *ISQM1* traite de la responsabilité du cabinet en matière de qualité, grâce à un système de gestion de la qualité. Elle énonce une approche plus proactive et axée sur les risques. Elle demande aux firmes d'audit de concevoir, mettre en place et faire fonctionner un système de gestion de la qualité ou *System of Quality Management (SoQM)*. L'évaluation annuelle du *SoQM* vise à donner une assurance raisonnable que le cabinet remplit ses objectifs en matière de qualité. Au-delà des aspects concernant le *leadership*, la norme accroît le focus sur la culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil. Elle requiert explicitement que le cabinet démontre un engagement en matière de qualité au travers de sa culture et que ce même engagement soit décliné dans tout le cabinet. L'évaluation du *SoQM* permettra l'évaluation de son efficacité et l'identification des faiblesses qui nécessiteront des mesures correctrices. KPMG fixe des exigences concernant le *SoQM* des cabinets membres du réseau, afin d'assurer une harmonisation globale des systèmes, gage de qualité et d'exécution homogène des missions au sein du réseau KPMG.

KPMG en France a son système de gestion de la qualité en place et prêt à opérer en conformité avec la nouvelle norme *ISQM1* entrée en vigueur le 15 décembre 2022.

Notre *Global Quality Framework* répond également aux exigences du *Code of Ethics for Professional Accountants*, publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA)* et de l'*International Standard on Quality Control (ISQC 1)*, publié par l'*International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB)* et en vigueur lors de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Le *Global Quality Framework* permet à KPMG en France de répondre aux attentes de nos clients et de nos régulateurs. Il intègre les règles et normes émises d'une part par les organismes de normalisation et de supervision de nos métiers à savoir, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), l'*International Federation of Accountants (IFAC)* et d'autre part par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et le *Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB)*.

Le *Global Quality Framework* facilite le respect des règles de l'*American Institute of Certified Public Accountants (AICPA)*, de la loi Sarbanes-Oxley de 2002, de la réglementation de la SEC, et de la loi Dodd-Frank.

Ce rapport a vocation d'expliquer l'approche de KPMG en matière de qualité d'audit. Cependant, il peut également être utile aux parties intéressées par les services conseil, expertise comptable, fiscalité et droit de KPMG en France, car le système de gestion de la qualité de KPMG s'applique à tous nos métiers.

Une gouvernance au service de la qualité et de la gestion des risques

KPMG en France prouve au quotidien son engagement pour l'intégrité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance et l'éthique par ses actions et ses communications auprès de ses clients, des parties prenantes et du grand public. Notre gouvernance, en donnant le bon *Tone at the top* et guidée par le devoir d'exemplarité, s'investit sans faille pour garantir cette excellence professionnelle.

KPMG en France consulte le président du *Global Steering Group* concerné avant la nomination de certains membres de la gouvernance ou du Comité exécutif. L'évaluation annuelle de ces membres est effectuée également après obtention de l'avis du président du *Global Steering Group* concerné. Cette évaluation est basée sur la performance, y compris la qualité et les activités *Risk Management*.

Les personnes suivantes sont les responsables de KPMG en France pour la qualité et la gestion des risques.

La Présidente du Directoire

En conformité avec les principes d'*ISQC1* et d'*ISQM1*, la Présidente du Directoire de KPMG en France, Marie Guillemot, a la responsabilité ultime de notre système de gestion de la qualité.

Les responsables des différents métiers au sein du Comité exécutif

Les quatre responsables métier (Audit, Conseil, Expertise Service Conseil ainsi que Droit et Fiscalité) sont en charge de s'assurer de la qualité des services délivrés dans chacun des métiers. Ils veillent à respecter les procédures de *Risk Management* mises en place par le cabinet.

L'associé responsable de l'audit et de la qualité est en charge de maintenir la qualité de l'audit. Cela comprend :

- donner le bon *Tone at the top* en faisant preuve d'un engagement indéfectible à l'égard de l'excellence professionnelle la plus élevée, y compris l'esprit critique, l'objectivité, l'éthique et l'intégrité ;
- développer et mettre en place des stratégies de maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires pour les associés et les collaborateurs afin d'assumer leurs responsabilités professionnelles et de respecter les exigences en termes de qualité ;
- collaborer avec le *Risk Management Partner* Audit afin de surveiller et aborder les enjeux de la qualité d'audit et du risque.

Le Risk Management Partner

Le *Risk Management Partner* est responsable de notre système de gestion de qualité, de la gestion des risques et de la conformité aux règles et procédures. Le *Risk Management Partner* de KPMG en France est membre du Comité exécutif et échange régulièrement avec la Présidente du Directoire.

Si besoin, le *Risk Management Partner* consulte le *Risk Management Partner* EMA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) ou le *Global Risk Management* de KPMG International.

Il est soutenu par une équipe d'associés et d'autres professionnels des différents métiers, y compris un *Risk Management Partner* Audit.



KPMG en France a nommé un associé responsable de l'éthique et indépendance (*Ethics and Independence Partner, E&IP*) responsable des politiques et procédures de KPMG en France en matière d'éthique et indépendance.

Le CoDir Audit

L'associé responsable de l'audit et de la qualité est entouré d'une équipe d'associés qui constitue le comité de direction du métier audit : le CoDir Audit.

Le *Risk Management Partner* Audit fait partie du CoDir Audit et est en charge de la coordination des actions Qualité.

Audit Quality Unit

La qualité de l'audit est au cœur de notre métier et elle constitue un élément fondamental de la confiance du public dans la réputation professionnelle de notre cabinet. Afin d'accompagner les équipes dans la conduite des missions d'audit, la direction du cabinet a mis en place une équipe dédiée, l'*Audit Quality Unit*, composée d'une associée, de directeurs et senior managers.

Ses activités, menées en étroite collaboration avec les départements *Risk Management* et *Department of Professional Practice (DPP)*, sont déclinées comme suit :

- Accompagnement des équipes d'audit de la mise en place de l'approche d'audit à la finalisation des travaux dans le respect des normes professionnelles et de notre méthodologie ;
- Mise en place de coaching à la demande sur des sujets spécifiques auprès d'équipes d'audit à Paris ou au sein des bureaux en régions ;
- Analyse des causes profondes (*Root Cause Analysis*) des difficultés rencontrées par les équipes lors des coachings et des déficiences évaluées comme prioritaires à la suite de la dernière campagne de contrôles qualité internes ou externes pour définir les actions de remédiation qui constituent le plan d'actions qualité annuel du cabinet ;
- Vérification de la qualité des travaux pour des dossiers considérés comme à risque ;

- Suivi en temps réel du monitoring des travaux d'audit sur un périmètre de missions d'audit précis ;
- Revue du portefeuille de mandats afin d'identifier et d'évaluer les missions à risques d'audit.

Audit Quality Committee

Un comité dédié à la qualité de l'audit a été instauré en novembre 2021, reportant au Directoire. Ce comité, présidé par l'associé responsable de l'audit et de la qualité et comprenant les associés responsables du *Risk Management* Audit, de la Qualité, du Département technique, du Système de Management de la Qualité et un membre indépendant, est chargé de s'assurer que les initiatives en termes de qualité de l'audit sont mises en œuvre avec rigueur pour atteindre les objectifs approuvés dans le plan d'actions Qualité.



Sélection rigoureuse des clients et des missions

La mise en place de procédures rigoureuses d'acceptation et de maintien des clients est un facteur déterminant pour fournir des prestations et des services de haute qualité. Nos systèmes et procédures d'acceptation et de maintien permettent d'identifier et d'évaluer tout risque potentiel avant d'accepter ou de poursuivre une mission avec un client.

Notre processus d'acceptation et de maintien des clients et des missions est coordonné dans notre outil interne CEAC (*Client and Engagement Acceptance and Continuance*). CEAC permet à nos équipes de respecter nos règles d'indépendance, d'identifier et de documenter les facteurs de risques et de faciliter l'évaluation du client et de la mission.

Procédure d'acceptation

Evaluation du client

L'un des outils les plus efficaces de maîtrise de notre risque professionnel est la sélection rigoureuse des clients que nous souhaitons servir.

Avant d'accepter un client, une évaluation est effectuée par l'associé en charge de ce prospect. Elle consiste à obtenir suffisamment d'informations sur l'entité, sa réputation, son activité, des sanctions éventuelles, son management et ses bénéficiaires effectifs, pour effectuer une analyse approfondie sur le profil de risque de l'entité et être en mesure de prendre une décision d'acceptation ou de refus.

Conformément à la législation française (Loi Sapin 2, Norme sur la lutte contre le blanchiment), l'évaluation prend en considération le risque de corruption ainsi que le risque de blanchiment.

Evaluation d'une mission

Toute nouvelle mission fait l'objet d'une évaluation dans notre outil CEAC afin d'identifier des risques potentiels. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte, incluant le respect de nos règles d'indépendance, la gestion des conflits d'intérêts potentiels, la destination et l'utilisation de notre rapport, la compatibilité de la mission avec nos valeurs, la perception publique, la compétence du management du client, la compétence et l'expérience de l'équipe prévue pour la mission etc.

Lorsqu'une mission de commissariat aux comptes est envisagée, une analyse d'indépendance approfondie est effectuée, y compris la revue des services autres que le commissariat aux comptes, les relations financières et personnelles.

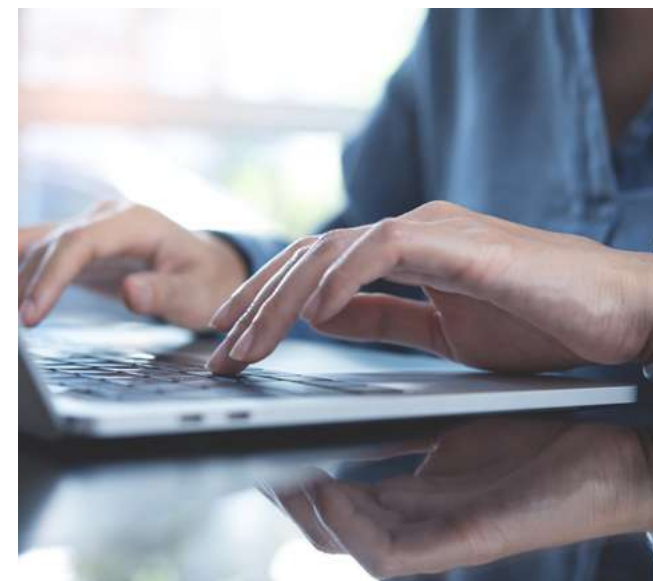
Selon le niveau de risque du prospect et de la mission, des mesures de sauvegarde peuvent être mises en place afin d'atténuer les risques identifiés. Tout problème éventuel d'indépendance ou de conflit d'intérêt doit être documenté et résolu avant l'acceptation de la mission.

Dans le cadre de l'évaluation, l'associé en charge de la mission peut avoir recours à des spécialistes internes expérimentés. Les évaluations sont revues par le *Risk Management Partner Audit*.

Procédure de maintien

Tout client d'audit et toute mission d'audit fait l'objet d'une réévaluation dès qu'il y a un indicateur pour un changement du niveau de risque, et au minimum une fois par an.

La réévaluation du risque a vocation à donner un avis sur la



possibilité de continuer à fournir nos services. La vérification porte sur l'absence d'évènement qui pourrait remettre en cause notre indépendance ou pourrait affecter la réputation de KPMG.

Le signataire en charge de la mission doit notamment considérer les évolutions majeures intervenues dans l'activité, la structure de l'actionariat ou la situation financière du client, les problèmes susceptibles de conduire à l'impossibilité de poursuivre notre mission ainsi que l'impact de la crise sanitaire du COVID-19, du conflit Ukraine/Russie et de la crise énergétique sur la continuité d'exploitation. En cas de risque élevé, un *EQCR* (*Engagement Quality Control Reviewer*) est désigné.



Démission

KPMG en France se conforme à l'article 28 du Code de déontologie qui régit la démission du commissaire aux comptes. Le *Risk Management* Audit de KPMG accompagne les signataires dans les démarches de la démission afin d'assurer la correcte application du Code de déontologie.

En cas de démission d'un mandat de commissariat aux comptes, l'associé signataire informe également les autorités appropriées (H3C et AMF/ACPR, le cas échéant).

Affectation des mandats

L'affectation des signataires et des membres du personnel en audit ayant une connaissance approfondie des risques et du secteur de notre client est l'un des facteurs clés de la qualité de l'audit.

KPMG en France détient environ 20 000 mandats de commissariat aux comptes. Pour chaque mandat, un

signataire est désigné sur la base de son expérience et des compétences sectorielles nécessaires, tout en tenant compte des risques liés au client.

Le *Business Unit Partner* ou le Directeur de région est chargé de veiller, en liaison avec le *Risk Management*, à la correcte affectation des dossiers entre les différents signataires.

L'affectation des dossiers complexes (sociétés cotées significatives) est revue et approuvée par l'associé responsable de l'audit et de la qualité, en lien avec le Comité développement et le *Risk Management*.

Le portefeuille de chaque signataire est revu au moins une fois par an afin de veiller qu'il dispose suffisamment de temps pour gérer son portefeuille et les risques correspondant.

Pour prendre en charge une mission de commissariat aux comptes d'une entité d'intérêt public (EIP) ou d'une entité qui prépare des états financiers selon les référentiels comptables *IFRS* ou *U.S. GAAP* (ainsi que pour être *EQCR* sur ces missions), les signataires et les managers doivent justifier d'une expérience sectorielle ou d'une accréditation correspondante.

Le signataire est en charge de s'assurer que l'équipe de la mission dispose d'une expérience suffisante et appropriée, ainsi que des capacités et du temps nécessaire pour effectuer la mission.

Afin de déterminer si l'équipe dispose des compétences et aptitudes requises pour effectuer la mission, le signataire doit tenir compte des aspects suivants :

- la compréhension et l'expérience d'une mission d'audit similaire dans sa nature et sa complexité ;
- la compréhension des normes professionnelles et dispositions légales et réglementaires ;
- des compétences techniques, y compris celles en lien avec l'IT et des compétences spécifiques en comptabilité ou audit ;
- la connaissance du secteur d'activité du client ;
- l'aptitude à exercer un jugement professionnel ;
- la compréhension des politiques et procédures de KPMG en France en termes de contrôle qualité ;
- les résultats de *Quality Performance Review (QPR)* et des revues par nos régulateurs.



Expertise et excellence technique

Notre expertise et nos connaissances techniques sont les éléments fondamentaux pour la réalisation des audits de qualité.

Règles claires et outils d'audit fiables

Tous les professionnels de KPMG en France sont tenus de respecter les politiques et procédures de KPMG qui intègrent les exigences des normes comptables, d'audit, d'éthique et de contrôle qualité, ainsi que les lois et réglementations applicables en France. A cet effet, une série d'outils internes et de documentation et guides sont mis à leur disposition.

Méthodologie et outils d'audit homogènes

La méthodologie d'audit de KPMG, développée par le *KPMG Global Audit Methodology Group (GAMG)* se fonde sur les prescriptions définies dans les Normes Internationales d'Audit (ISA) ainsi que dans les normes du PCAOB et de l'AICPA. Elle est décrite dans le *KPMG Audit Manual (KAM)* (à utiliser pour les dossiers documentés dans *eAudit*) et le *KPMG Audit Execution Guide (KAEG)* (à utiliser pour les dossiers documentés dans *KPMG Clara workflow (KCw)*, notre outil d'audit qui remplace progressivement *eAudit* jusqu'en 2023) et comprend des exigences supplémentaires qui vont au-delà des normes ISA, afin d'élargir la qualité de nos audits. KPMG en France a ajouté des exigences locales afin de respecter les normes professionnelles et la réglementation française.

La documentation d'audit est finalisée dans les délais prévus par la réglementation en vigueur et les politiques de KPMG International.

La méthodologie met l'accent sur l'application de l'esprit critique dans l'exécution des procédures d'audit et exige le respect des règles d'éthique pertinentes, y compris l'indépendance.

Régulièrement, la méthodologie d'audit, la documentation et les outils sont revus et améliorés afin d'être conformes avec les normes, d'être adaptés aux domaines d'activité d'audit émergents et de répondre aux résultats des contrôles qualité (internes et externes). Les sujets clés incluent l'identification, l'évaluation et la couverture des risques, les estimations comptables, les audits de groupe et l'échantillonnage d'audit.

Les manuels *KAM* et *KAEG*, qui sont accessibles à tous les professionnels d'audit, contiennent des exemples et des conseils concernant, entre autres, les procédures visant à identifier et évaluer le risque d'anomalies significatives, ainsi que des procédures permettant de répondre à ces risques évalués.

Le dossier d'audit de KPMG se matérialise dans *eAudit* ou dans *KPMG Clara workflow (KCw)*.

Dans ces deux outils, la démarche est structurée par « activité ». *eAudit* et *KCw* permettent aux professionnels de réaliser des audits homogènes et de haute qualité. *eAudit* et *KCw* intègrent la méthodologie d'audit de KPMG (respectivement *KAM* et *KAEG*), la documentation ainsi que les outils nécessaires pour accomplir et documenter les travaux d'audit effectués.

eAudit et *KCw* s'adaptent aux circonstances particulières des mandats, en fonction de la nature de l'entité à auditer et conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables. Ils fournissent un accès direct à nos normes professionnelles, aux diligences à mettre en œuvre et aux modèles de documentation.

Des investissements significatifs ont été entrepris pour réviser et améliorer notre démarche d'audit. D'ici fin 2023, l'outil *eAudit* sera entièrement remplacé par *KPMG Clara workflow (KCw)* et le *KPMG Audit Manual (KAM)* sera remplacé par le *KPMG Audit Execution Guide (KAEG)*. En 2022, environ 8000 dossiers d'audit de KPMG en France ont été exécutés selon les principes du *KPMG Audit Exécution Guide (KAEG)*.

Les *KPMG Assurance Manuals* fournissent les exigences et les conseils pour une approche homogène de l'exécution des missions d'assurance, conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE 3000)*. Nous améliorons constamment notre méthodologie des missions d'assurance, notamment en vue du développement des missions ESG.



Notre engagement pour la qualité lors d'événements externes majeurs

Des événements externes majeurs comme le conflit en Ukraine, la crise sanitaire et les impacts émergents des changements climatiques ont contribué à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement et à l'incertitude économique mondiale accrue.

Des questions telles que la continuité d'exploitation, les dépréciations des actifs et les évaluations nécessitent un jugement prudent parce que les sociétés subissent d'importantes pressions financières et font face à une incertitude élevée et à la volatilité des marchés. Notre rôle en tant qu'auditeur est d'évaluer ces jugements. Nous avons publié des directives afin de sensibiliser les équipes aux principaux risques d'audit, comme la continuité de l'exploitation et les pertes de valeur, et rappeler l'importance de l'esprit critique et de la prise de mesures appropriées en réponse à des informations imprévues ou inhabituelles, qui peuvent être le signe d'un éventuel parti pris de la direction, d'un risque de fraude ou d'une fraude avérée.

La crise sanitaire nous a poussé à avoir massivement recours au travail à distance et a bouleversé en profondeur nos modes de travail et d'interactions. KPMG est une organisation axée sur la technologie, dotée de ressources techniques et des outils disponibles par voie électronique, ce qui permet à nos collaborateurs de travailler efficacement à distance.

Nouvelles technologies digitales

Chez KPMG en France, nous nous engageons à servir l'intérêt public et les parties prenantes en se basant sur l'innovation continue.

KPMG Clara : réinventer l'expérience d'audit

Dans un environnement économique mondial en perpétuelle évolution, les technologies et les données redessinent la façon dont les entreprises et leurs organes de gouvernance dirigent et contrôlent leurs activités.

En combinant la puissance des outils d'analyse de données, le potentiel des technologies innovantes et une méthodologie d'audit propre à KPMG, nous avons conçu KPMG Clara, notre nouvelle plateforme d'audit digital : automatisée, agile, intelligente et évolutive.

KPMG Clara transforme notre audit, pour plus de performance, de valeur et d'interaction en temps réel, faisant une différence majeure sur cinq composantes essentielles de notre approche d'audit :

Collaborer

La confiance est le fondement de la relation avec nos clients : le partage d'information au bon moment et une communication transparente sont essentiels pour assurer un audit sans surprise. Notre plateforme de collaboration, déployée dans tout le réseau KPMG, constitue un vecteur unique d'échange d'informations en continu, incluant le suivi en temps réel des éventuels points d'audit et nos présentations *D&A*.

Coordonner

Afin d'assurer une démarche d'audit robuste et efficace pour les Groupes complexes opérant à l'international, nous avons développé le *Cube* KPMG. Cette solution, unique parmi les cabinets d'audit, cartographie l'organisation et les processus de nos clients puis affecte les procédures d'audit à nos équipes partout dans le monde. Tout ce qui peut être centralisé et automatisé est ainsi réalisé une seule fois.

Créer de la valeur

L'utilisation des technologies telles que *D&A*, robotisation et intelligence artificielle permet à nos professionnels de délivrer un audit plus pertinent focalisé sur l'exploitation des données. Elles bénéficient non seulement à la qualité, mais apportent également un éclairage nouveau sur les zones de risques et les exceptions. Un exemple ? La solution *Process Mining* facilite l'évaluation de la conformité et de l'efficacité des processus métier, et met en évidence les zones d'amélioration en les quantifiant.

Maîtriser les technologies

Alors que les entreprises déploient dans leurs organisations des technologies émergentes telles que l'Intelligence Artificielle, le Cloud et la Blockchain, nous avons déjà développé une méthodologie pour évaluer les risques associés et tester leur environnement de contrôle en nous appuyant sur un référentiel de bonnes pratiques.

Exécuter

La qualité est la pierre angulaire de notre approche d'audit. Notre outil de documentation de la mission d'audit garantit que toutes les équipes KPMG à travers le monde proposent à nos clients un audit homogène et robuste.



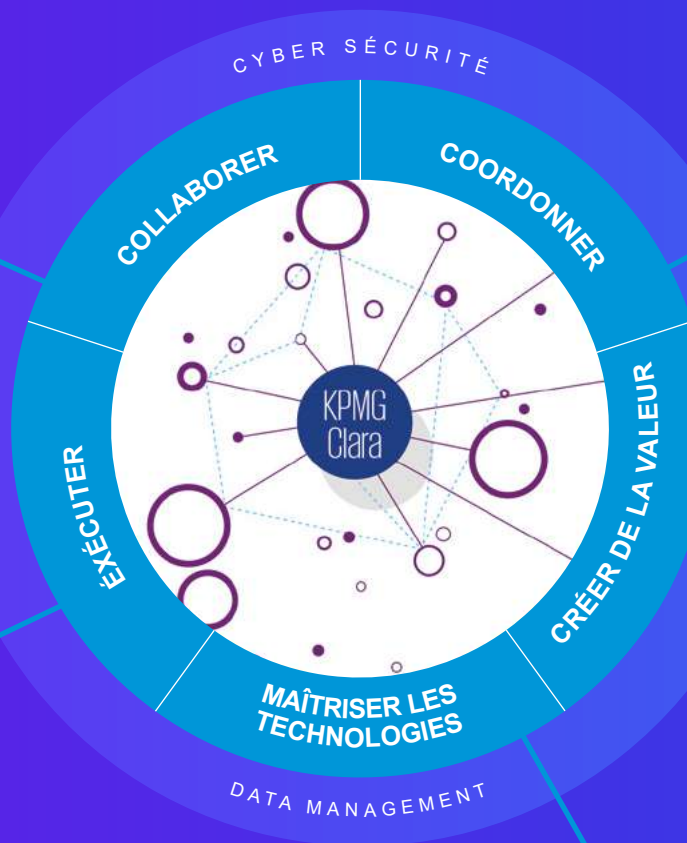
KPMG CLARA COLLABORATION

Notre outil de collaboration, déployé partout dans le monde, pour partager et échanger les documents, vous donner un suivi en temps réel de la gestion points d'audit et partager nos présentations D&A

KPMG CLARA WORKFLOW ET AUTOMATION

Notre système global de gestion des documents et des procédures d'audit. Déployé et maintenu auprès de l'ensemble de notre réseau, il permet à toutes les équipes KPMG de disposer des dernières normes d'audit pour développer de manière cohérente nos procédures et conclusions d'audit.

Digitaliser notre audit pour gagner en performance et renforcer la qualité de notre opinion font partie de nos priorités.



KPMG CUBE

Notre solution unique et adaptable pour cartographier une vision claire de votre organisation dans toute sa complexité (CSP, BU, entités légales...) pour un audit rapide, robuste et rentable.

OUTILS D&A

Le D&A fait partie intégrante de nos procédures d'audit au quotidien. Nos solutions D&A sont principalement développées autour des technologies Celonis, Python, Alteryx et Tableau. Elles permettent d'optimiser nos analyses d'audit et d'identifier les zones de risques d'audit et les exceptions.

EMERGING TECH IN CONTROL

Notre méthodologie pour évaluer l'environnement de contrôle et les risques associés aux emerging technologies (RPA, l'intelligence artificielle, IOT, la Blockchain...) avec un benchmark des contrôles, des meilleures pratiques et la manière de tester leur efficacité.

Notre méthodologie s'adapte à la transformation des processus financiers de nos clients.

KPMG investit massivement dans les technologies pour faire évoluer l'expérience d'audit en France et dans l'ensemble du réseau et poursuivra ses efforts dans les années à venir.

Notre audit digital capitalise sur le traitement et l'analyse des données de nos clients. Nous avons développé nos propres outils d'extraction et de transfert sécurisé des données, en appliquant les normes les plus strictes en termes de confidentialité et de protection des données.

Notre priorité est de proposer à nos clients une approche sur mesure, en sélectionnant et en développant des solutions et outils pour mieux identifier et gérer leurs risques spécifiques.

Grâce à notre nouvelle plateforme d'audit digital, le jugement, l'expérience et l'esprit critique des professionnels KPMG sont renforcés par l'automatisation intelligente de nos procédures d'audit et les capacités d'analyse de nos solutions.

KPMG Clara workflow

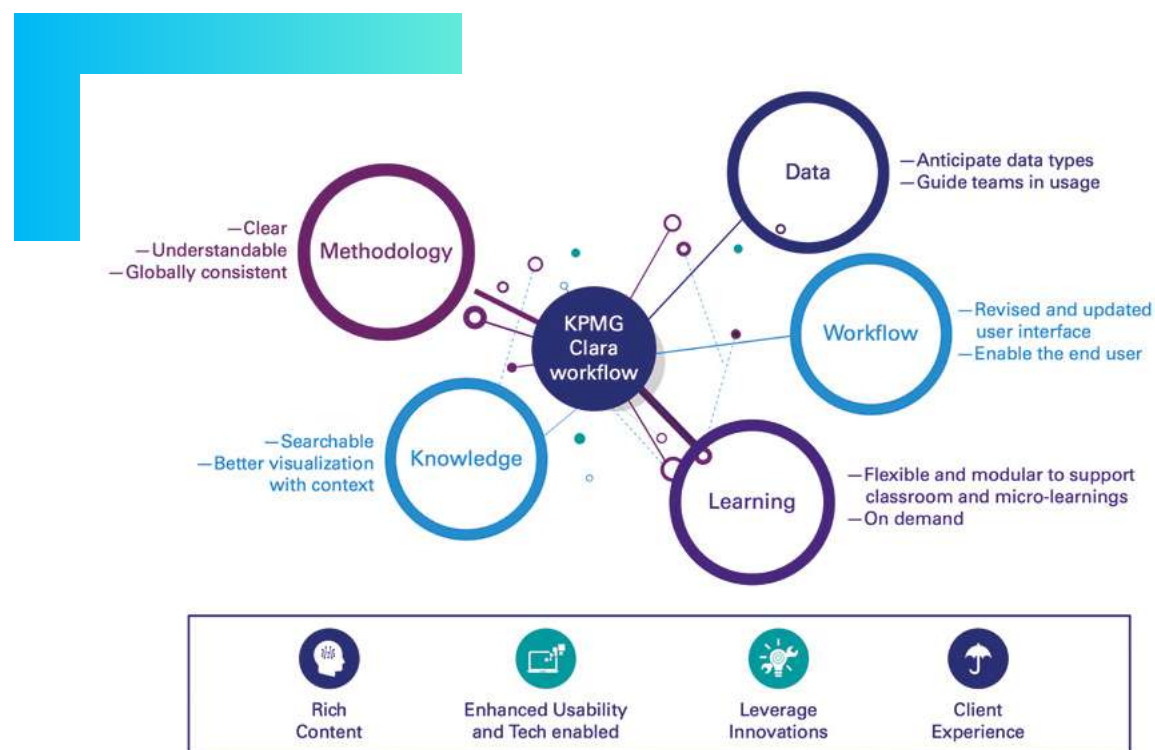
Afin de réaliser les audits de qualité, nous devons évoluer en continu et développer nos solutions technologiques dans le monde numérique d'aujourd'hui.

KPMG International a développé une plateforme pour mettre en œuvre et documenter les audits de KPMG : *KPMG Clara Workflow (KCw)*. Elle est intuitive, conviviale et moderne.

KCw accompagne les équipes d'audit à travers une série de séquences logiques, adaptées aux normes avec un affichage clair et informatif, un accès immédiat à une base de connaissances et intégrant des fonctionnalités de *Data & Analytics avancées*.

Le dossier de travail ainsi que la méthodologie sont adaptés à la taille et la complexité de la mission d'audit. *KPMG Clara workflow* améliore considérablement l'exécution d'un audit par nos professionnels et favorise la qualité et la cohérence de l'audit à l'échelle mondiale.

Avec son déploiement complet en France prévu pour 2023, *KPMG Clara workflow* remplacera *eAudit* pour nos missions d'audit.



Innovation dans l'audit

KPMG a créé un écosystème dynamique et robuste pour :

- permettre aux équipes d'être à même de comprendre les impacts des technologies émergentes dans la fonction finance et les risques associés ;
- favoriser les initiatives multidisciplinaires : nos auditeurs et nos spécialistes IT, D&A, technos... travaillent main dans la main pour concevoir des solutions.

KPMG a mis en place le plus vaste programme d'investissement de son histoire pour transformer l'approche traditionnelle de l'audit. Au cours des années à venir, KPMG consacra ainsi plus de 5 milliards d'euros au développement des nouvelles technologies.

Ces fonds seront dédiés à la création de solutions technologiques et d'offres de services dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'automatisation, de la cyber sécurité ou encore du *Data & Analytics*.

Notre investissement dans l'innovation et les nouvelles technologies est clair, incarné et quotidien.

L'innovation dans l'audit c'est :

- une sensibilisation et une pratique concrète intégrées dans le parcours d'apprentissage des auditeurs ;
- des solutions digitales pour améliorer la coordination et favoriser les interactions en temps réel ;
- des nouvelles solutions d'automatisation/d'analyse pour mieux cerner les risques et renforcer la qualité et la performance de nos audits ;
- des investissements clairs et quotidiens, y compris pour encourager l'intrapreneuriat de nos équipes.

Audit Data & Analytics (D&A)

L'innovation technologique n'est pas une fin en soi. Elle doit offrir des avantages tangibles et n'a pas vocation à remplacer le jugement professionnel qui est le pilier et la valeur ajoutée de notre métier.

Nos professionnels utilisent l'analyse de données pour identifier avec précision les risques liés à l'activité et aux processus, traiter des populations entières de transactions, et délivrer ainsi un audit et une opinion au meilleur standard de qualité et de valeur.

Nos équipes et nos spécialistes Technologies et D&A travaillent main dans la main pour concevoir des solutions adaptées aux activités, à l'évolution technologique et à l'organisation de nos clients, pour ainsi transformer l'approche traditionnelle de l'audit en un véritable audit digital sur toutes les phases de la mission.

Il s'agit de choisir et de concevoir les solutions et les outils pour mieux capter les risques spécifiques des clients, les quantifier et définir les procédures les plus appropriées pour les couvrir.

Nous déployons depuis plusieurs années de nombreuses solutions D&A : autour des *General Ledger (Journal Entries, Revenue Analytics, Consolidation Analytics...)*, des *Process* (achats, Ventes, Immobilisations, Trésorerie, Octroi de crédit...), et pour des secteurs d'activité (Banques, Assurances, Construction...). Nous les déployons de manière progressive, collaborative et concertée, en nous adaptant à l'environnement, aux systèmes d'information et aux processus de nos clients.

Et pour ce faire, la sécurité des données est notre priorité. Le centre d'expertise SAP de KPMG a développé un programme, « l'extracteur de données KPMG », pour faciliter l'extraction, en toute sécurité, des données nécessaires aux travaux d'audit automatisés ou de D&A. Les données extraites restent sur nos serveurs en France en toutes circonstances.



Les avantages de l'extracteur de données KPMG

- La robustesse : notre solution permet de gérer l'extraction des données sans contrainte de volume.
- La flexibilité : l'extracteur est facilement adaptable à tout type de données.
- La sécurité : notre extracteur est certifié, après examen par un prestataire externe indépendant (Virtual Forge) pour évaluer la qualité et la robustesse du code ABAP.



Réaliser des audits de qualité

KPMG en France attend de ses associés et autres professionnels qu'ils démontrent un comportement exemplaire et respectent nos politiques spécifiques, afin d'assurer la qualité de nos audits.

Pour tout audit de KPMG en France, la nature et l'étendue des éléments probants que nous recueillons répondent aux risques évalués. Nous tenons compte de tous les éléments obtenus au cours de l'audit, y compris les éléments contradictoires ou incohérents. Chaque membre de l'équipe doit faire preuve de jugement professionnel et maintenir un esprit critique tout au long de la mission.

Tous nos professionnels ont le soutien dont ils ont besoin pour remplir leur rôle et offrir un service de qualité à nos clients. Cela comprend l'accès à des spécialistes internes et au *Department of Professional Practice (DPP)* pour une consultation. Lorsque la bonne ressource n'est pas disponible au sein de KPMG en France, nous pouvons avoir recours à des professionnels qualifiés appartenant à d'autres sociétés membres du réseau KPMG.

Qu'est-ce que la qualité de l'audit ?

La qualité de l'audit est essentielle au maintien de la confiance du public et constitue le pilier sur lequel repose notre réputation professionnelle. Pour réaliser les audits de qualité, nous exécutons nos travaux avec constance, conformément aux exigences réglementaires, dans le respect des normes professionnelles applicables en lien avec un système de gestion de la qualité rigoureux. Nous appliquons la méthodologie développée par KPMG International, adaptée pour tenir compte des spécificités françaises, et nous effectuons nos travaux avec objectivité, indépendance, éthique et intégrité.



Culture de Consultation

Au sein de KPMG en France, nous encourageons une culture de la consultation, qui est un élément essentiel de la qualité de nos audits. Dans ce cadre, nos spécialistes internes, regroupés au sein du *Department of Professional Practice (DPP)*, jouent un rôle déterminant.

Organe de doctrine professionnelle de KPMG en France, le *DPP* est principalement constitué d'associés, directeurs, senior managers et managers spécialisés. La mission du *DPP* est d'aider nos professionnels à exécuter leurs missions en leur apportant un appui technique dans les domaines suivants : doctrine comptable, normes et outils de travail, aspects réglementaires liés à nos activités professionnelles, méthodologie et outils d'audit, particularités sectorielles, etc.

Le *DPP* regroupe les activités suivantes :

- « Doctrine comptable », équipe spécialisée dans les règles comptables françaises et les IFRS ;
- « Normes professionnelles », équipe spécialisée dans les normes d'exercice professionnel (« NEP ») telles qu'homologuées par le Garde des Sceaux, la doctrine de la CNCC ainsi que des normes internationales d'audit telles qu'édictées par l'IFAC ;
- « *Capital Markets* », équipe spécialisée dans les obligations des auditeurs en vertu de la réglementation AMF et du règlement européen sur les prospectus ;
- « *US desk* », spécialisé en normes *U.S. GAAP*, *U.S. GAAS*, *AICPA* et *PCAOB* standards et réglementation *SEC* en matière d'information financière et d'audit ;

- *Asset Management* ;
- Banque ;
- Assurance ;
- Formation du métier audit ;
- Méthodologie et outils d'audit (MOA) ;
- Réglementation sur l'extra-financier et l'ESG.

L'équipe MOA accompagne les équipes d'audit dans l'application de la méthodologie et des outils d'audit. Elle développe de la documentation sectorielle et des guides pratiques et répond, tout comme les autres départements du *DPP*, aux questions des professionnels.

Ces équipes sont en liaison permanente avec les instances nationales (la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, le H3C, l'Ordre des Experts-comptables, l'Autorité des Normes Comptables, l'AMF, l'ACPR) et, via le réseau KPMG, les instances internationales de normalisation comptable et extra-comptable ou des règles de travail.

A travers sa veille, ses actions de formation et d'information et la mise à jour des outils mis à disposition des équipes, la direction technique contribue à notre objectif permanent de pertinence, de qualité et d'efficacité.

En outre, tout au long de leur mission, nos équipes ont la possibilité, et dans certaines situations, l'obligation, de consulter le *DPP*.

Encadrement et supervision

KPMG en France encourage l'apprentissage continu et reconnaît qu'une partie importante des apprentissages se fait non seulement en salle de formation, mais aussi sur le terrain et en équipe. Le bon encadrement des équipes est indispensable pour assurer la qualité de nos travaux et pour faire grandir nos talents. Il est donc essentiel que nos signataires soient impliqués dès la phase planning dans la mission et s'assurent que les membres de l'équipe ont les compétences et le temps nécessaires pour réaliser la mission. Les membres de l'équipe les plus expérimentés assurent la supervision des travaux et aident les membres moins expérimentés à répondre aux points soulevés et adapter l'approche d'audit en conséquence.

Un autre aspect essentiel de cette démarche est la revue des travaux accomplis, de façon à ce que les points importants soient identifiés, discutés et signalés dans les meilleurs délais.

Accès à un réseau de spécialistes

Les missions d'audit ne sont pas toutes identiques. Dans des situations complexes, il peut être nécessaire d'avoir recours à un spécialiste. Nos équipes d'audit ont accès à un large réseau national et international de spécialistes.

Un soutien technique en audit et en comptabilité est offert aux cabinets membres du réseau KPMG par l'entremise du *Global Audit Methodology Group (GAMG)*, du *KPMG Global Solutions Group (KGSG)*, de l'*International Standards Group (ISG)* et du *PCAOB Standards Group (PSG)*. Des informations détaillées sur les différents supports de KPMG International se trouvent dans le [Transparency Report 2022 KPMG International](#).

L'identification du besoin d'un spécialiste (IT, fiscaliste, forensic, actuariat, ESG etc.) est intégrée dans notre processus d'acceptation.

Développement des compétences et connaissances sectorielles

Un autre élément clé pour la qualité de nos audits est la compréhension détaillée de l'activité et de l'industrie de nos clients. Nous disposons de spécialistes pour les secteurs importants. Ils mettent à disposition des informations sectorielles nécessaires, qui sont accessibles à nos professionnels via nos sites intranet et nos outils d'audit.



Revue appropriée par un EQCR

Une composante importante de notre engagement vers la qualité est le recours à un *Engagement Quality Control Review (EQCR)*. La revue d'un EQCR est obligatoire pour les audits d'états financiers des entités d'intérêt public (EIP), y compris des OPCVM cotées, des sociétés cotées, des entités avec un high public profile, de certains organismes faisant Appel à la Générosité Publique (AGP) et les clients/missions à risque élevé. Le signataire peut, selon les constances du dossier et en étroite collaboration avec le *Risk Management Partner Audit*, statuer sur la nécessité de procéder à une *EQC Review*.

L'objectif de la revue est d'obtenir une assurance raisonnable que les normes professionnelles et exigences légales sont respectées, que les jugements, l'évaluation du risque et les conclusions formulées par l'équipe d'audit sont bien fondés et pertinents, et que l'opinion exprimée est appropriée. Bien que le signataire demeure le seul responsable de la mission, les points soulevés par l'*EQCR* doivent être résolus de façon satisfaisante avant la signature du rapport.

Nos *EQCR* sont indépendants de l'équipe de la mission. Ils doivent être commissaire aux comptes inscrits et avoir les compétences et moyens pour remplir ce rôle, tout en agissant avec objectivité, intégrité et impartialité.

Conformément à la réglementation de l'*IESBA*, KPMG en France prévoit une rotation des *EQCR* pour les clients EIP français (durée maximale de 7 ans, délai de viduité de 3 ans). Pour nos clients *SEC Registrant*, la durée maximale est de 5 ans et le délai de viduité est de 5 ans, conformément à la législation américaine.

Nos rapports

Les normes d'audit décrivent en détail le format et le contenu du rapport des commissaires aux comptes, qui comprend une opinion sur les comptes annuels ainsi que la situation financière et du patrimoine.

Nos signataires expérimentés formulent leurs opinions d'audit en se basant sur l'audit exécuté et les éléments probants obtenus.

Pour préparer leurs rapports, les signataires ont accès à des directives étendues sur la production des rapports et à du soutien technique par des consultations auprès de notre *Department of Professional Practice (DPP)*, en particulier si des points importants doivent être communiqués aux utilisateurs du rapport du commissaire aux comptes.

Confidentialité, sécurité d'information et protection des données

L'importance de la confidentialité à l'égard de notre clientèle est soulignée par nos divers dispositifs, y compris notre Code de conduite, nos lettres de missions et conditions générales d'intervention (CGI), ainsi que tout autres documents internes relatifs à la protection de la confidentialité des données personnelles.

Nos dossiers d'audit et tout autre documentation de KPMG sont archivés et conservés pour la durée requise par les lois et normes applicables.

Dans le cadre de son activité, KPMG en France s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment au règlement



européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le cabinet a nommé et désigné un Délégué à la Protection des données qui assure, avec son équipe, la mise en œuvre et la surveillance de l'application de ces dispositions.

A l'embauche et au moins une fois par an, tout le personnel de KPMG en France remplit un engagement visant à se conformer aux règles sur la protection des données. Une formation annuelle relative au traitement des données est obligatoire pour l'ensemble du personnel.

KPMG en France s'engage depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'une [politique de sécurité de ses systèmes d'information](#), accessible sur son site Internet. On y trouve également la [Déclaration de Confidentialité](#).

Toute personne concernée peut également exercer ses droits sur notre site internet à travers un [formulaire d'exercice de droit](#).

Communication efficace

Nous considérons qu'un autre facteur déterminant pour la qualité de nos audits consiste à obtenir et à donner rapidement suite aux feedback obtenus par nos parties prenants.

Communication ouverte et honnête avec les comités d'audit

Chez KPMG, nous sommes conscients que les comités d'audit sont confrontés à un environnement technique et réglementaire en constante mutation. Les comités d'audit sont un élément essentiel du dispositif global de gouvernement d'entreprise. Les bonnes pratiques de gouvernance sont les meilleurs remparts contre les risques, notamment en temps de crise. Pour faire face à leurs besoins spécifiques, KPMG a créé l'*Audit Committee Institute (ACI)* en 1999. Il a été conçu pour apporter aux membres de comités d'audit des informations, outils et techniques les aidant à remplir la mission liée à leur fonction.

L'*ACI* opère dans plus de 40 pays à travers le monde, y compris en France avec le *Board Leadership Center*. Ce dernier fournit aux membres des comités d'audit la documentation utile qui informe sur les questions telles que la réforme de l'audit de l'UE, des modifications des normes comptables et autres sujets d'intérêt.

Par ailleurs, KPMG en France communique avec les administrateurs sur les bonnes pratiques et l'actualité les impactant au travers de la lettre de la Gouvernance.

Global People Survey (GPS)

Tous les ans, KPMG invite ses salariés à participer à une enquête de climat interne : la *Global People Survey (GPS)*. Cette enquête permet aux salariés de donner leurs feedbacks sur une quinzaine de thématiques liées à l'expérience KPMG : bien-être, formation, développement de carrière, innovation, qualité et gestion des risques, qualité de l'audit, respect et incarnation des valeurs KPMG, l'attitude des employés et associés en ce qui concerne la qualité, la gouvernance et *Tone at the top*.

Les résultats peuvent être analysés par fonction ou par zone géographique, mais également par grade, genre, ancienneté, ceci afin d'établir des plans d'actions appropriés à tous les niveaux de l'organisation.

KPMG en France communique les résultats de cette enquête à chaque responsable d'unité opérationnelle, puis engage une démarche de restitution et d'analyse de ces résultats à différents niveaux de l'organisation, afin que des plans d'actions soient mis en œuvre, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale.





Feedback de nos clients

Notre programme *Client Care* est un pilier majeur de notre stratégie d'amélioration de l'expérience d'Audit.

Il garantit une qualité optimale à chacun de nos clients en positionnant l'écoute active comme point de départ incontournable de l'accroissement de la satisfaction clients.

Les revues Satisfaction Client illustrent l'investissement et l'engagement de notre cabinet à faire progresser en permanence l'excellence de ses services.

Elles permettent, via un échange avec un associé indépendant, de donner un feedback objectif aux équipes sur la perception du service délivré, l'évolution des besoins et attentes de leurs interlocuteurs et d'engager les actions utiles à notre politique d'amélioration continue.

Suivi des réclamations

Les éventuelles réclamations des clients sont traitées dans les meilleurs délais par notre direction juridique.



Notre engagement vers l'amélioration continue : surveiller et remédier

Un facteur déterminant pour la qualité de nos audits est l'amélioration continue. Nous nous engageons à progresser en permanence concernant la qualité, l'homogénéité et l'efficacité de nos audits. Des contrôles internes sur la qualité et la conformité sont mis en place afin d'identifier les éventuels défauts de qualité. L'analyse des causes est effectuée afin de développer et mettre en place un plan d'actions, à la fois pour les audits et pour notre système de contrôle qualité.

Nos programmes de contrôle de qualité et de conformité mentionnés ci-dessous sont gérés à l'échelle globale par KPMG International. Ils sont homogènes dans leur approche pour chaque membre du réseau. KPMG en France compare les résultats de ces contrôles avec les résultats des contrôles par nos régulateurs, afin d'évaluer notre performance actuelle et définir en conséquence un plan d'actions approprié.

Contrôles internes sur la qualité et la conformité

Nos différents contrôles internes évaluent :

- la conformité de l'exécution de la mission d'audit aux normes professionnelles, lois et réglementations applicables ainsi qu'à la méthodologie, aux politiques et procédures de KPMG International ;
- la conformité de KPMG en France aux politiques et procédures de KPMG International ainsi que la pertinence, l'adéquation et le bon fonctionnement des contrôles clés de la qualité.

La conception, la mise en place et le fonctionnement de notre système de gestion de la qualité sont également examinés.

Les éléments clé de notre programme de contrôle sont les *Quality Performance Reviews (QPR)*, le *KPMG Quality and Compliance Evaluation program (KQCE)*, connu auparavant sous le nom *Risk Compliance Programs (RCP)*, ainsi que la *Global Quality and Compliance Review (GQCR)*.

Les résultats de notre programme de contrôle interne sont communiqués en interne. En cas de déficiences, un plan d'action est mis en place au niveau local et global.

Audit Quality Performance Reviews (QPR)

Le programme *QPR* permet d'évaluer les performances de nos audits et d'identifier les axes d'amélioration en termes de qualité. Il s'agit de la revue des dossiers d'audit qui s'inscrit dans le programme international de contrôle qualité de KPMG International.

Les critères sont définis de telle sorte que la revue soit focalisée sur des dossiers à risque du cabinet, et que l'ensemble des signataires soient contrôlés au minimum sur un cycle de quatre ans.

Les *QPR* sont coordonnées par une équipe dédiée pilotée par deux associés. Les équipes en charge de la revue viennent d'autres bureaux de KPMG en France ou d'un autre membre du réseau KPMG. Ils sont indépendants, expérimentés et formés à cet effet. L'ensemble des *QPR* de KPMG en France est supervisé par un associé expérimenté d'un autre membre du réseau KPMG.

Des critères uniformes sont utilisés pour déterminer la note des missions et pour évaluer les pratiques d'audit des cabinets membres. Les missions d'audit sélectionnées aux fins de l'examen obtiennent la mention *Compliant*, *Compliant Improvement Needed* ou *Not Compliant*.

Les résultats du contrôle interne sont notifiés au signataire, au manager et à l'*EQCR*, le cas échéant.

Si le résultat d'une *QPR* est *Not Compliant*, le signataire fait l'objet d'un coaching par l'*Audit Quality Unit*.



Les résultats du programme *QPR* sont transmis aux professionnels du cabinet au moyen de communications écrites, de formations internes et de différentes réunions.

Les zones de l'audit pour lesquels des constats ont été formulés font l'objet d'une attention particulière au cours des programmes de contrôles ultérieurs afin d'évaluer l'ampleur de l'amélioration continue.

Les associés responsables de missions d'audit internationales et/ou de missions d'audit dans des grands groupes sont informés en cas de résultat *Not Compliant* pour l'audit d'une filiale ou d'une société liée à ce groupe.

En complément, le *Global Audit Quality Monitoring Group (GAQMG)* conduit des *QPR* sur des dossiers significatifs, notamment des sociétés cotées. L'équipe *GAQMG* comprend des associés, directeurs et senior managers du réseau KPMG, qui sont expérimentés dans ce type d'audit.

KPMG Quality & Compliance Evaluation program (KQCE)

Le 1^{er} octobre 2022, KPMG a transformé l'ancien *Risk Compliance Program (RCP)* en *KPMG Quality & Compliance Evaluation program (KQCE)*.

KPMG International développe et maintient des politiques et des procédures qui s'appliquent à tous les membres du réseau. Ces politiques et procédures répondent aux exigences du *Global Quality & Risk Management Manual, ISQC1*, ainsi qu'aux exigences de mise en place d'*ISQM1* pendant cette période de transition.

Les objectifs du programme *KQCE* sont la documentation, l'évaluation et la surveillance de l'implémentation d'*ISQM1* et de la conformité de notre système de contrôle de qualité avec le *Global Quality & Risk Management Manual* de KPMG International et les exigences légales et réglementaires en France.

Global Quality & Compliance Review (GQCR) Program

Tout membre du réseau KPMG est soumis à une *GQCR* réalisée par l'équipe *GQCR* de KPMG International à différents intervalles en fonction de critères de risque déterminés. L'équipe *GQCR* chargée de la revue est indépendante, objective et expérimentée par rapport aux politiques du *Global Quality and Risk Management*. Elle évalue :

- l'engagement du cabinet envers la qualité et la gestion des risques ainsi que la manière dont la gouvernance soutient cet engagement (*Tone at the top*) ;
- la conformité avec les politiques et procédures de KPMG International ;
- la fiabilité avec laquelle le cabinet effectue son programme *KQCE*.

Les résultats de la *GQCR* sont communiqués au *Risk Management Partner*, à la direction générale de KPMG en France et à KPMG International. En cas de déficiences, un plan d'action est mis en place et l'évolution de chaque action est surveillée.

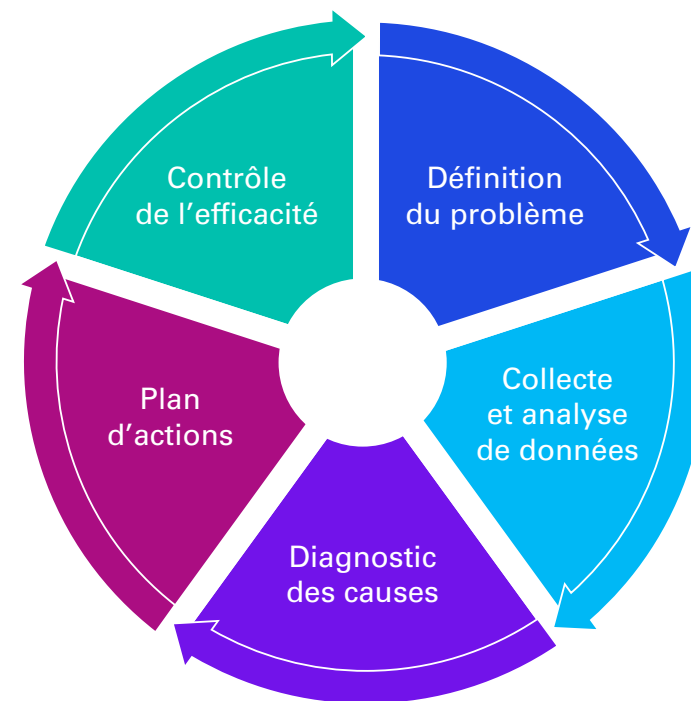


L'analyse des causes

L'efficacité des mesures prises en réponse à un problème de qualité dépend de la compréhension de sa cause profonde. L'*Audit Quality Unit* de KPMG en France suit le processus de *Root Cause Analysis (RCA)* et effectue une analyse approfondie des constats issus notamment des contrôles qualité internes et des contrôles externes par nos régulateurs en vue d'identifier et d'évaluer les causes profondes des déficiences relevées, de définir avec les parties prenantes le plan d'actions adressant les causes profondes et de suivre sa mise en œuvre, sous la supervision de l'*Audit Quality Committee*. Le processus *RCA* est fondé sur 5 étapes.

Second Line of Defense Review (2LoD)

Dans le cadre du programme *2LoD*, l'*Audit Quality Unit* de KPMG en France accompagne les équipes sur des dossiers présentant un risque spécifique. L'objectif de ce processus est d'améliorer la qualité de l'audit en effectuant des revues ciblées de certains travaux et en fournissant un coaching des équipes en temps réel tout au long de la mission et avant la signature du rapport.



Contrôles externes

Les régulateurs s'assurent, par des contrôles périodiques, que KPMG en France opère dans une démarche de qualité rigoureuse. Le cabinet entretient, avec le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), des échanges fréquents qui favorisent l'amélioration constante de la qualité. Les collaborateurs KPMG qui ont intégré ces organismes de contrôle ou les recrutements de professionnels expérimentés issus de ces instances chez KPMG, ont contribué à renforcer le dispositif de KPMG en France.

En tant qu'auditeur d'entités cotées aux Etats-Unis, KPMG en France est également soumis à des contrôles du PCAOB.

Lors de ces contrôles, le H3C évalue notre système de gestion de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit. Le dernier contrôle du H3C a eu lieu en décembre 2021. Le rapport final nous a été communiqué en janvier 2022. KPMG en France a effectué une analyse détaillée du rapport du H3C. Les constats et les recommandations sont pris en considération et des actions correctives sont mises en œuvre afin de renforcer nos procédures.

Enfin, dans un souci d'éthique et de transparence, le cabinet travaille en étroite collaboration avec les divers organismes de contrôles internationaux, tels que l'*International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR)*.



Evaluation des risques pour la qualité

A l'échelle mondiale, à travers le *Global Audit Quality Council* et le *GQ&RM Steering Group*, KPMG International revoit les résultats de nos programmes et contrôles internes sur la qualité et la conformité ainsi que les mesures correctives mises en place.

Les mesures correctives mondiales mises au point par KPMG International visent à changer le comportement dans l'ensemble du réseau et à améliorer la performance des équipes d'audit et l'homogénéité au sein des cabinets membres. Les actions ont été mises en place à travers du développement de formations, d'outils et directives afin de favoriser l'harmonisation et que les bonnes pratiques sont partagées au niveau international.



Compétences diversifiées de nos équipes

KPMG en France s'engage pour que tous nos professionnels développent leurs compétences, bénéficient d'une expérience collaborateur de qualité et partagent notre passion afin de fournir des services d'audit de très haute qualité.

La stratégie mondiale de gestion des talents de KPMG repose sur l'ambition de :

- offrir à nos collaborateurs une expérience positive, fondée sur la confiance ;
- créer un environnement de travail d'excellence, d'inclusion et d'engagement ;
- proposer un cadre évolutif au sein duquel on ne cesse jamais d'apprendre.

S'assurer que tous nos collaborateurs disposent des compétences nécessaires et des expériences appropriées, développer la passion pour notre métier sont autant de facteurs essentiels pour garantir la qualité de l'audit. Cela nécessite la mise en place de procédures appropriées de recrutement, développement, rémunération, promotion et planification.

Recrutement

Notre stratégie de recrutement est axée sur des personnes qualifiées, notamment des jeunes diplômés de grandes écoles de commerce, d'ingénieurs ou d'université (économie, gestion, comptabilité, audit, finance, etc.).

KPMG en France recrute également des profils plus expérimentés jusqu'au niveau associé avec des spécialités en lien avec l'ensemble de ses métiers.

Les candidatures peuvent être spontanées, reçues par le biais du site [kpmg.fr](https://www.kpmg.fr), collectées lors des forums étudiants, transmises par des professionnels KPMG, ou par des cabinets de recrutements, issues des annonces ou identifiées en interne.

Afin de recruter les meilleurs talents, les candidats doivent passer par notre processus de recrutement rigoureux qui repose sur des entretiens, plusieurs tests, y compris un test de personnalité et un test d'anglais.

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022, KPMG en France a recruté plus de 1 232 jeunes diplômés.



Développement personnel

Le développement de nos professionnels est une de nos priorités en matière de ressources humaines. Nous investissons pour renforcer les capacités professionnelles, les compétences et l'expertise technique de nos collaborateurs, pour qu'ils soient en mesure d'effectuer un travail de qualité.

L'approche de KPMG permettant à la fois de suivre et de développer les performances s'appelle *Open Performance Development (Open)*.

Open est d'abord une démarche d'accompagnement pour guider nos collaborateurs tout au long de l'année et développer leurs performances et compétences en continu, notamment au travers du feedback.

Open est aussi une philosophie qui promeut un esprit orienté vers le développement, la culture du feedback en continu et des échanges réguliers avec son *Performance Manager/Tuteur*.

L'approche *Open* a été accompagnée par la refonte de notre référentiel de compétences comportementales *Everyone a Leader*, qui définit, selon le niveau d'expérience, les attentes en matière de performance. Les neuf compétences du référentiel s'articulent autour de trois principes directeurs qui sont : inspirer confiance, encourager le développement et avoir de l'impact. Ces compétences consistent notamment à stimuler la qualité, à promouvoir un environnement éthique et à prendre des décisions éclairées.

Nos démarches pour assurer le développement des compétences de nos collaborateurs sont expliquées dans [Apprentissage et formation continue](#).

Inclusion, Diversité et Equité

Chez KPMG, nous sommes convaincus que l'Inclusion, la Diversité et l'Equité (IDE) doivent s'épanouir dans toute notre organisation pour assurer notre performance sur le long terme et permettre à nos collaborateurs de donner leur plein potentiel.

Notre politique IDE, essentielle à notre objectif d'être un : Partenaire de confiance, acteur du changement, trouve ses fondements dans nos valeurs et se développe sur plusieurs piliers (ex : Genre, Handicap,...).

Avoir une démarche d'inclusion c'est développer :

- une culture d'équité, qui respecte et valorise les différences ;
- une culture ouverte à toutes et à tous, où chacun peut se réaliser et avoir les mêmes chances de progression.

L'objectif de KPMG en France est de créer un environnement de travail où la diversité est non seulement acceptée, mais recherchée. En intégrant la pluralité des points de vue, des expériences, des qualités individuelles, la diversité permet au cabinet de dynamiser ses activités, de stimuler l'innovation, d'enrichir sa culture et consolider les relations que nous entretenons avec notre écosystème.

Rémunération et Promotion

KPMG en France applique des politiques de rémunération et de promotion claires, simples et équitables qui sont liées au processus d'évaluation des performances. Ainsi, nos associés et collaborateurs savent ce qui est attendu d'eux et ce qu'ils peuvent espérer en retour.

Chez KPMG en France, la rémunération des professionnels d'audit comprend une partie fixe et un bonus qui peut être attribué le cas échéant selon les performances du salarié, le respect de nos standards de qualité et les résultats du cabinet.

Les résultats de l'évaluation des performances ont aussi un impact direct sur la promotion des professionnels d'audit et des associés.

La *Global People Survey*, l'enquête mondiale de KPMG, a notamment pour vocation d'évaluer si nos collaborateurs considèrent que leur rémunération reflète leur niveau de performance. Des plans d'actions sont élaborés en conséquence.





Apprentissage et formation continue

Tous nos professionnels reçoivent la formation et le soutien dont ils ont besoin pour réaliser des audits de qualité. Nos plans de formation, complémentaires à l'accompagnement On-the-job des professionnels, sont conçus pour permettre l'apprentissage initial du métier sous toutes ces facettes, puis pour renforcer les compétences techniques et comportementales des auditeurs en continu.

Ces formations intègrent les évolutions du métier de l'audit ou de nos environnements, comme par exemple la digitalisation des travaux d'audit ou encore l'assurance sur les données extra-financières. Les collaborateurs intervenant sur les missions d'audit bénéficient d'un plan de formation annuel adapté à leurs responsabilités et à leurs besoins. Ce plan de formation intègre le cursus obligatoire de formations à l'audit défini par KPMG International pour l'ensemble du réseau KPMG. Il est enrichi par des formations développées par KPMG France sur les spécificités et besoins locaux.

Ce plan de formation s'articule autour d'un tronc commun par grade et de formations spécifiques répondant aux besoins individuels.

Les formations du tronc commun couvrent la méthodologie d'audit, les outils d'audit, les sujets ESG, les normes comptables, les normes professionnelles d'audit, le droit et la fiscalité, l'éthique et l'intégrité, les procédures de Risk Management mais également les compétences comportementales et managériales.

Les formations spécifiques portent sur les spécialisations sectorielles, les normes américaines ou d'autres caractéristiques des missions d'audit. Le plan de formation annuel est complété au cours de l'année en fonction de l'actualité. Il intègre les évolutions comptables et réglementaires ainsi que des rappels sur les points d'attention relevés lors des contrôles qualité internes et externes.

Lors de leur promotion au niveau Manager ou Senior Manager, les professionnels bénéficient d'un séminaire pour appréhender leur nouveau rôle de management et de *leadership*.

Toute formation fait l'objet d'une validation des connaissances acquises.

Les formations font l'objet d'une évaluation systématique par les participants des contenus pédagogiques et techniques ainsi que de la qualité des animateurs, membres professionnels du cabinet. L'analyse de ces évaluations est utilisée pour faire évoluer les formations, tant dans leurs contenus pédagogiques que techniques.

Selon le sujet abordé et les objectifs pédagogiques, ces formations sont dispensées en format présentiel, à distance sur des formats courts pour des web conférences sur l'actualité par exemple, sous forme d'*e-learning*s ou encore en format *blended*.

Le suivi par chaque professionnel de son plan de formation obligatoire annuel est pris en compte dans l'évaluation annuelle de sa performance.

Le respect des dispositions de l'arrêté du 28 février 2018 relatif à la formation professionnelle continue des commissaires aux comptes fait l'objet d'un suivi attentif par KPMG.

KPMG encourage ses salariés à obtenir le diplôme d'expertise comptable ou le certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes en leur octroyant des congés et en proposant des formations ou ateliers pour préparer les épreuves. L'équipe « Objectif Diplôme » fournit aux professionnels le support et l'accompagnement nécessaires à la préparation de ces diplômes.

Au cours de l'année sociale 2021/2022, KPMG S.A. a enregistré un total de 53 364 jours de formation (426 908 heures). Dans ce total, l'ensemble des professionnels intervenant sur les missions de commissariat aux comptes a reçu 30 936 jours de formation (247 492 heures).

Acculturation de nos équipes au digital

L'acculturation de nos équipes au digital est un axe prioritaire de KPMG en France. Nous croyons aux vertus de l'innovation et nous investissons massivement dans le digital pour répondre aux attentes de nos clients et pour faire

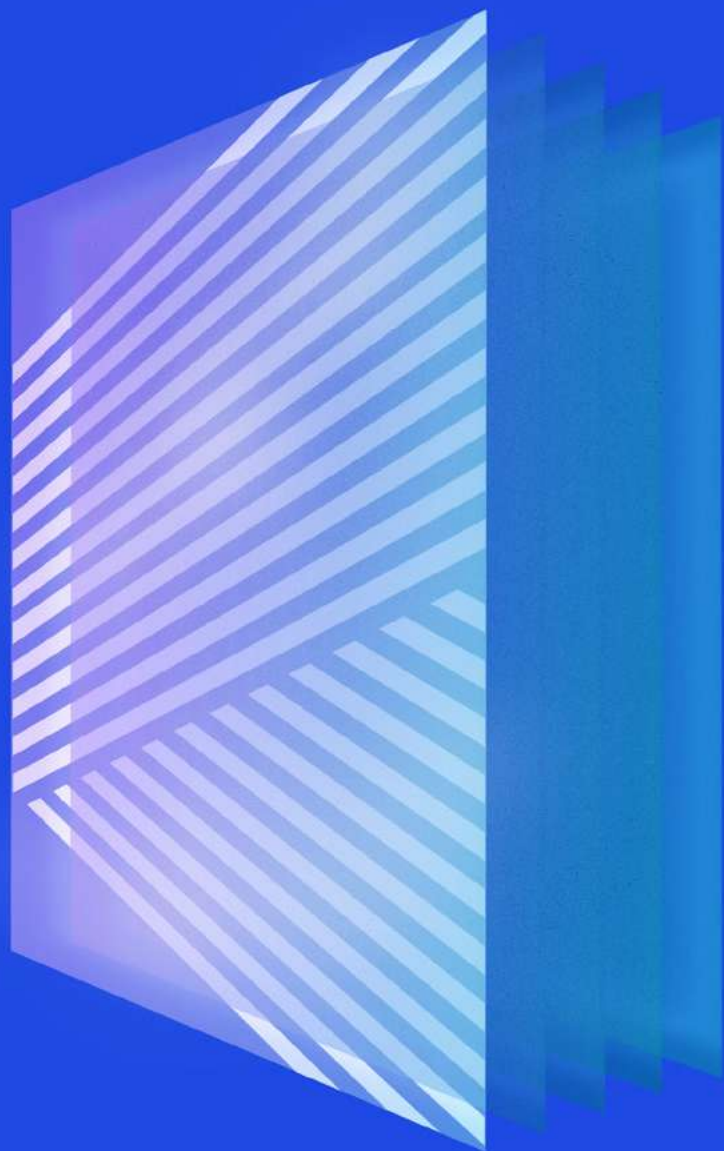
évoluer notre métier, notamment en termes de qualité et d'efficacité. KPMG en France a lancé plusieurs actions et programmes, dont *Global Digital & Innovation Awareness* et *Digital Audit Leader*, afin de faire participer nos talents à la transformation digitale de l'audit.

Accréditation et exigences obligatoires pour les missions IFRS et U.S. GAAP/GAAS

Pour auditer une entité qui prépare des états financiers selon les référentiels *IFRS* ou *U.S. GAAP*, les membres de l'équipe doivent disposer d'une expérience sectorielle et d'une accréditation correspondante.

Pour pouvoir intervenir sur une mission en *IFRS*, les associés et managers doivent suivre un programme de formation annuelle sur le référentiel *IFRS*

Pour pouvoir intervenir sur une mission *U.S. GAAP* et/ou *U.S. Auditing Standards*, les associés et managers doivent suivre les formations obligatoires applicables selon la nature de la mission (*U.S. Auditing Standards / U.S. SEC / SOX / U.S. GAAP*).



Informations financières



Le chiffre d'affaires consolidé de KPMG Associés s'élève à 1,37 milliard d'euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Ils se répartissent comme suit :

(en M€)	30/09/2022
(A) Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public (EIP) et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une EIP	134,2
(B) Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	271,9
Sous-total Contrôle légal (A+B)	406,1
(C) Services autres que la certification des comptes fournis à des clients d'audit	53,8
Sous-total Clients d'audit (A+B+C)	459,9
(D) Services autres que d'audit fournis à d'autres entités (expertise comptable, conseil, droit et fiscalité)	911,0
TOTAL	1 371

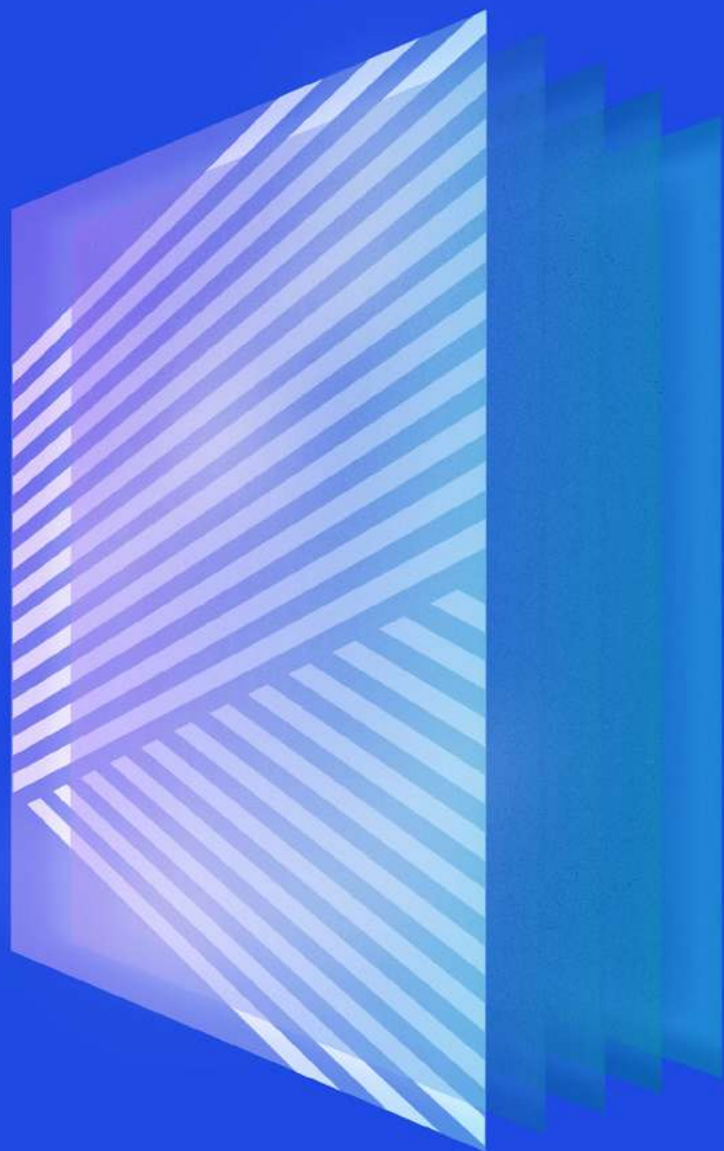
Les comptes sociaux et consolidés de KPMG Associés et de KPMG S.A. sont soumis à l'audit légal d'un collège de commissaires aux comptes.

Les membres de ce collège n'ont aucun lien direct ou indirect avec le cabinet.

Les comptes sociaux et consolidés de KPMG Associés et de KPMG S.A. pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 ont été certifiés sans réserve. Les comptes sociaux des différentes filiales de KPMG S.A. ont également été certifiés sans réserve.

KPMG en France a de loin la structure financière la plus solide des firmes d'audit françaises comme en attestent les comptes consolidés publiés chaque année. Elle est le fruit d'une volonté constante de constituer chaque année une capacité d'autofinancement en vue de poursuivre de façon pérenne ses investissements.





Rémunération des associés





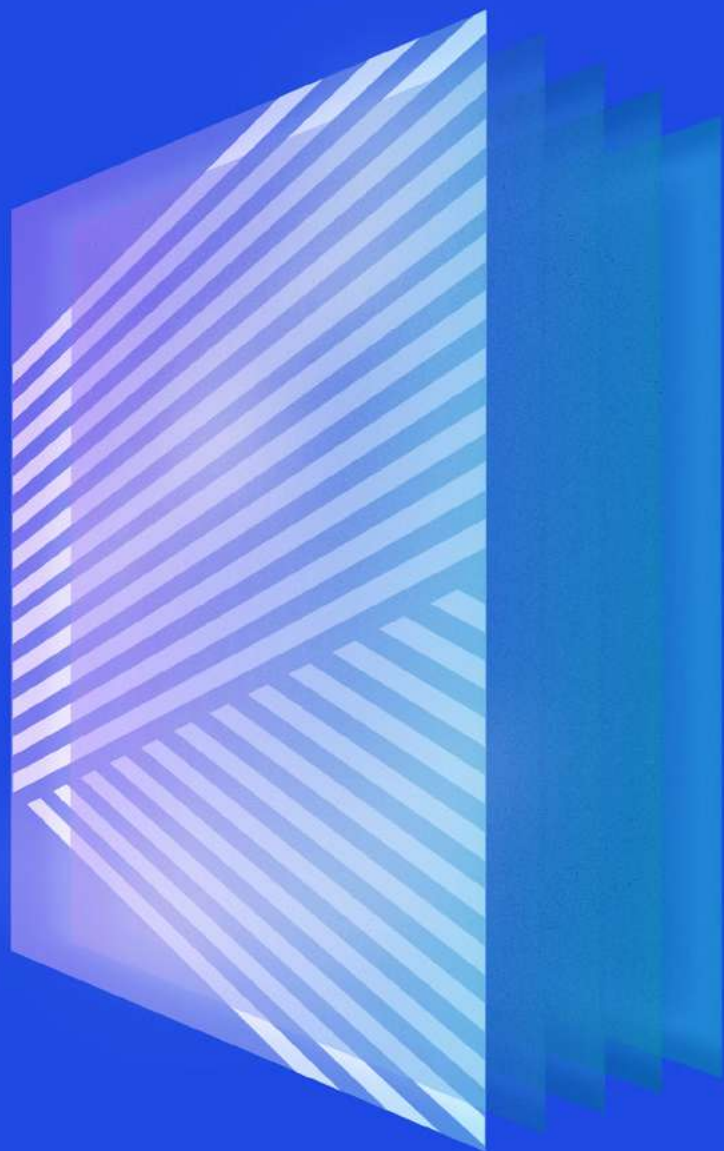
La rémunération des associés en qualité de salariés du cabinet est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable résulte de l'allocation d'une enveloppe issue d'un calcul économique global.

L'allocation est faite en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs identiques pour tous les associés, et plus particulièrement :

- qualité technique des dossiers ;
- respect des normes professionnelles applicables à l'exécution des missions ;
- respect de l'ensemble des valeurs et des procédures du cabinet ;
- gestion des talents ;
- performance de(s) l'équipe(s) dont l'associé a la responsabilité ;
- capacités de *leadership*.

La rémunération des associés ne dépend pas des résultats d'entités légales autres que le cabinet lui-même. Le système de rémunération des associés intègre les critères de qualité, de conformité et de développement des équipes.

Les politiques de KPMG en France interdisent que les associés audit soient évalués ou rémunérés sur la base des services autres que la certification des comptes, fournis aux clients d'audit.



Déclaration du Directoire



Déclaration de la direction concernant le contrôle de la qualité, l'indépendance et la formation

En respect des dispositions de l'article R.823-21
du Code de commerce, nous confirmons, que :

- Nous avons mis en place un système de gestion de la qualité tel que décrit dans le présent rapport. Il permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables.
- Nous avons mis en œuvre des procédures de maintien et des contrôles de l'indépendance tels que décrit dans le présent rapport. Une vérification interne du respect de notre indépendance est effectuée régulièrement.
- Notre politique de formation continue exposée dans ce présent rapport permet de contrôler le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-22 du Code de commerce.

Marie Guillemot

Présidente du Directoire
de KPMG en France

Axel Rebaudières

Directeur Général
de KPMG en France

Jérôme Kieffer

Directeur Général
de KPMG en France



Annexes



Annexe 1

Liste des entités d'intérêt public (EIP) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé

Titulaire KPMG S.A. :

DENOMINATION	Type d'EIP
Abionyx Pharma	Titres admis sur un marché réglementé
Actia Group SA	Titres admis sur un marché réglementé
AESIO Mutuelle	Mutuelle livre II
AG2R PREVOYANCE	Institution de prévoyance
Agence Française de Développement	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Agence France Locale	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Agence France Locale - Sté Territoriale	Compagnie Financière Holding
Air France KLM	Titres admis sur un marché réglementé
ALAN	Assurances
ALTUR INVESTISSEMENT	Titres admis sur un marché réglementé
AMELLIS MUTUELLES	Mutuelle livre II
Arab Banking Corporation S.A.	Etablissement de crédit
Arial CNP Assurance	Assurances
Arkema S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Associations Mutuelles Le Conservateur	Assurances
ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS	Assurances
ASSURANCE MUTUELLE D'OUTRE-MER	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A.	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.	Assurances

DENOMINATION	Type d'EIP
Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM	Assurances
Assystem SA	Titres admis sur un marché réglementé
AUDIENS SANTE PREVOYANCE	Institution de prévoyance
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Autoroutes Paris Rhin Rhône	Titres admis sur un marché réglementé
AUXIA	Assurances
AUXIA ASSISTANCE	Assurances
Axéria Prévoyance	Assurances
BANQUE CIC EST	Etablissement de c Etablissement de crédit rédit
BANQUE CIC NORD OUEST	Etablissement de crédit
BANQUE CIC OUEST	Etablissement de crédit
Banque des Caraïbes S.A.	Etablissement de crédit
Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS	Etablissement de crédit
Banque Internationale de Commerce Bred	Etablissement de crédit
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	Etablissement de crédit
Banque Populaire AURA	Etablissement de crédit
Banque Populaire Méditerranée	Etablissement de crédit
Banque Populaire Occitane	Etablissement de crédit
Banque Populaire Rives de Paris	Etablissement de crédit
Banque Privée Européenne	Etablissement de crédit



DENOMINATION	Type d'EIP
BANQUE TRANSATLANTIQUE	Etablissement de crédit
BASSAC	Titres admis sur un marché réglementé
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Titres admis sur un marché réglementé
Believe	Titres admis sur un marché réglementé
BPCE SFH	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
BPIfrance (anciennement Bpifrance Financement)	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Bred Banque Populaire	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Bred Cofilease	Etablissement de crédit
BTP Prévoyance	Institution de prévoyance
Cades	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Organisme de Sécurité Sociale
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Etablissement de crédit
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	Etablissement de crédit
Caisse de Crédit Municipal de Lille	Etablissement de crédit
Caisse de Prévoyance du Port de Bordeaux Madame Sandrine Lavergne	Mutuelle livre II
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Normandie	Etablissement de crédit
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHÔNE ALPES	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Languedoc Roussillon	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne et Prévoyance Ile de France	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Loire Centre	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Prévoyance d'Auvergne et du Limousin	Etablissement de crédit

DENOMINATION	Type d'EIP
Caisse Française de Financement Local	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE (ex AMAP pour le compte de CMAV)	Assurances
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit de la Martinique et de la Guyane	Etablissement de crédit
Caisse Réunionnaise de Prévoyance	Institution de prévoyance
Carmila S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CCMO Mutuelle	Mutuelle livre II
CDC Mutuelle	Mutuelle livre II
CEGEDIM SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CENTRE MUTUALISTE INTERPROFESSIONNEL	Mutuelle livre II
CHU Bordeaux	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CHU Grenoble Alpes	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CIC	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
CIC Lyonnaise de Banque S.A.	Etablissement de crédit
Cie Européenne de Garanties et Cautions	Assurances
Cofiroute	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Compagnie de Financement Foncier	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Compagnie de Saint-Gobain	Titres admis sur un marché réglementé
CRCA Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	Etablissement de crédit

DENOMINATION	Type d'EIP
CRCA Mutuel de Normandie	Etablissement de crédit
CRCA Mutuel de Normandie Seine	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
CRCA Mutuel Toulouse 31	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
CRCAM Centre Ouest	Etablissement de crédit
CRCAM Nord de France	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
CRCAM Val de France	Etablissement de crédit
Crédit Agricole Alpes Provence	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Crédit Agricole Centre Est	Etablissement de crédit
Crédit Coopératif SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Crédit Foncier de France	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Crédit Municipal de Paris	Etablissement de crédit
Crédit Mutuel Factoring SA	Etablissement de crédit
Crédit Mutuel Leasing	Etablissement de crédit
CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE	Etablissement de crédit
Crosswood	Titres admis sur un marché réglementé
CTE	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
DBV Technologies	Titres admis sur un marché réglementé
DIAC S.A.	Etablissement de crédit
EDF S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Electricité de Strasbourg	Titres admis sur un marché réglementé
ELO S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Eramet S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Erytech Pharma	Titres admis sur un marché réglementé
ESI GROUP	Titres admis sur un marché réglementé

DENOMINATION	Type d'EIP
Etablissements Maurel & Prom SA	Titres admis sur un marché réglementé
EUROP ASSISTANCE SA	Assurances
Factofrance SAS	Etablissement de crédit
Figeac Aéro	Titres admis sur un marché réglementé
Fnac Darty S.A	Titres admis sur un marché réglementé
FONCIERE INEA	Titres admis sur un marché réglementé
Fransabank France	Etablissement de crédit
GENERALI IARD	Assurances
GENERALI VIE	Assurances
Getlink SE	Titres admis sur un marché réglementé
GFA Caraïbes	Assurances
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A.	Compagnie Financière Holding
Groupe Flo S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Groupe France Mutuelle	Mutuelle livre II
Groupe Smiso Mutuelle des Cadres (GSMC)	Mutuelle livre II
HELVETIA S.A.	Assurances
Holding d'Infrastructures de Transport HIT	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Hopscotch Groupe S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Identités Mutuelle	Mutuelle livre II
IGE XAO	Titres admis sur un marché réglementé
IMHOTEP ASSURANCES	Assurances
Intérieure Mutuelle	Mutuelle livre II
Inventiva S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
IPSEC	Institution de prévoyance

DENOMINATION	Type d'EIP
Ipsen S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Ircem Mutuelle	Mutuelle livre II
JCDecaux SA	Titres admis sur un marché réglementé
Kaufman & Broad SA	Titres admis sur un marché réglementé
Kering S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
LA BANQUE POSTALE	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
La Banque Postale Assurance IARD	Assurances
LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
La Banque Postale Prévoyance	Assurances
La Poste	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Lamie Mutuelle	Mutuelle livre II
Latécoère S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Laurent-Perrier	Titres admis sur un marché réglementé
LDC SA	Titres admis sur un marché réglementé
LECTRA	Titres admis sur un marché réglementé
L'Equité S.A. Cie d'Assurances et Réass.	Assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur	Assurances
Lumibird S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
M comme Mutuelle	Mutuelle livre II
Ma French Bank	Etablissement de crédit
Maisons du Monde S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Malakoff Humanis Assurances (ex AMAP pour Malakoff Humanis Assurances)	Assurances
Malteries Franco-Belges S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
MANITOU BF	Titres admis sur un marché réglementé

DENOMINATION	Type d'EIP
Manutan International S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Marie Brizard Wine & Spirits SA	Titres admis sur un marché réglementé
Memo Bank S.A.	Etablissement de crédit
MERCIALYS	Marché réglementé Euronext Paris
Mersen SA	Titres admis sur un marché réglementé
Métropole Télévision S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
MGEN Filia	Mutuelle livre II
MGEN Vie	Mutuelle livre II
MGP Mutuelle Générale de la Police	Mutuelle livre II
MIAG Mutuelle Interprofessionnelle Antilles	Mutuelle livre II
MMB SCF	Etablissement de crédit
Mobilis Banque	Etablissement de crédit
MUTEST	Mutuelle livre II
MUTUALITE DE LA REUNION	Mutuelle livre II
Mutuelle de la Dépêche du Midi Complémentaire Santé	Mutuelle livre II
MUTUELLE DE MARE-GAILLARD	Mutuelle livre II
Mutuelle des Architectes Français	Assurances
Mutuelle des Employés de la Société Générale	Mutuelle livre II
Mutuelle des Pays de Vilaine	Mutuelle livre II
Mutuelle du GPMH	Mutuelle livre II
Mutuelle du Ministère de la Justice	Mutuelle livre II
Mutuelle Garance	Mutuelle livre II
Mutuelle Générale de l'Education Nationale	Mutuelle livre II
Mutuelle Générale des Cheminots	Mutuelle livre II

DENOMINATION	Type d'EIP
Mutuelle Malakoff Humanis (ex AMAP pour Mutuelle Malakoff Humanis)	Assurances
MUTUELLE MEDICO CHIRURGICALE	Mutuelle livre II
Mutuelle Mieux-Etre	Mutuelle livre II
Mutuelle Nationale du Personnel des Ets Michelin	Mutuelle livre II
Mutuelle Renault	Mutuelle livre II
Mutuelle Smeno	Mutuelle livre II
MUTUELLE VALEO	Mutuelle livre II
My Money Bank	Etablissement de crédit
NACON S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Neurones SA	Titres admis sur un marché réglementé
NEW IMMO HOLDING SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
NextStage S.C.A	Titres admis sur un marché réglementé
NUOMA (ex Mutuelle IBAMEO)	Mutuelle livre II
Oney Bank S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
ORANGE BANK	Etablissement de crédit
ORANGE SA	Titres admis sur un marché réglementé
Orano	Titres admis sur un marché réglementé
Orano Assurance & Réassurance	Assurances
OVH Groupe	Titres admis sur un marché réglementé
Pernod Ricard S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
PREPAR Iard	Assurances
PREPAR VIE	Assurances
Prévifrance Mutualité	Mutuelle livre II
PRIMA	Assurances

DENOMINATION	Type d'EIP
Promontoria MMB SAS	Compagnie Financière Holding
Prudence Créole	Assurances
QUATREM (ex AMAP POUR LE COMPTE DE QUATREM)	Assurances
Rallye SA	Titres admis sur un marché réglementé
RCI Banque S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Recyclex SA	Titres admis sur un marché réglementé
REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Renault SA	Titres admis sur un marché réglementé
Rexel S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Rothschild & Co S C A	Etablissement de crédit
Rothschild Martin Maurel	Etablissement de crédit
RTE Réseau de transport d'électricité	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
SANEF SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Sartorius Stedim Biotech	Titres admis sur un marché réglementé
SAS Unofi	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
Savencia SA	Titres admis sur un marché réglementé
SCOR SE	Titres admis sur un marché réglementé / Assurances
SEB SA	Titres admis sur un marché réglementé
Séché Environnement	Titres admis sur un marché réglementé
Sérénis Assurances S.A.	Assurances
SergeFerrari Group	Titres admis sur un marché réglementé
SES-imagotag S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
SEYNA	Assurances
SFIL	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit



DENOMINATION	Type d'EIP
SGAM AG2R La Mondiale	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SGAM MALAKOFF HUMANIS	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SGAPS BTP	Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale
SMCP S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
SMH Mutuelle des Hospitaliers	Mutuelle livre II
SOCFIM	Etablissement de crédit
Société Anonyme de Défense et d'Assurance	Assurances
Société de Banque et d'Expansion	Etablissement de crédit
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE - SII	Titres admis sur un marché réglementé
Sodexo SA	Titres admis sur un marché réglementé
SOFAX Banque	Etablissement de crédit
Sofider	Etablissement de crédit
SOITEC	Titres admis sur un marché réglementé
Somfy SA	Titres admis sur un marché réglementé
Ste Marseillaise Tunnel Prado Carénage	Titres admis sur un marché réglementé

DENOMINATION	Type d'EIP
STEF SA	Titres admis sur un marché réglementé
Tarkett	Titres admis sur un marché réglementé
Tipiak SA	Titres admis sur un marché réglementé
TotalEnergies	Titres admis sur un marché réglementé
TotalEnergies Capital International	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
TotalEnergies Capital SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
TUTELAIRE	Mutuelle livre II
Ubisoft Entertainment SA	Titres admis sur un marché réglementé
UMR	Mutuelle livre II
Unofi Assurances	Assurances
URM - Union de Réassurance Mutualia	Mutuelle livre II
Vallourec S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Veolia Environnement SA	Titres admis sur un marché réglementé
Vicat SA	Titres admis sur un marché réglementé
YOUNITED S.A.	Etablissement de crédit



Titulaire KPMG Audit FS I S.A.S.

DENOMINATION	Type d'EIP
Banque BCP S.A.	Etablissement de crédit
Banque Edel	Etablissement de crédit
Banque Palatine S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Banque Populaire du Sud	Etablissement de crédit
Banque Populaire Grand Ouest	Etablissement de crédit
Banque Pouyanne	Etablissement de crédit
Bred Gestion	Etablissement de crédit
BTP Banque	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Grand Est Europe	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Hauts de France	Etablissement de crédit
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie	Etablissement de crédit
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN	Etablissement de crédit

DENOMINATION	Type d'EIP
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Agricole de Lorraine	Etablissement de crédit
Capitole Finance - Tofinso SA	Etablissement de crédit
Cicobail SA*	Etablissement de crédit
CRCA Charente-Périgord	Etablissement de crédit
Crédit Agricole du Morbihan	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Crédit Agricole Nord Est	Etablissement de crédit
Ircem Prévoyance	Institution de prévoyance
Quilvest Banque Privée	Etablissement de crédit
SELECTIRENTE	Titres admis sur un marché réglementé
VEOLIA ENVIRONNEMENT SERVICES RE	Assurances
Vitura SA	Titres admis sur un marché réglementé




Titulaire KPMG Audit IS S.A.S.

DENOMINATION	Type d'EIP
ALTEN SA	Titres admis sur un marché réglementé
Assistance Publique - Hopitaux de Paris	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Bigben Interactive SA	Titres admis sur un marché réglementé
EIFFAGE S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Foncière Atland	Titres admis sur un marché réglementé
Hexaôm SA	Titres admis sur un marché réglementé
Nexity	Titres admis sur un marché réglementé
SRP Groupe SA	Titres admis sur un marché réglementé
Sté Centrale Bois&Scieries de la Manche	Titres admis sur un marché réglementé
Teleperformance SE	Titres admis sur un marché réglementé

Titulaire KPMG Audit Sud-Est S.A.S.

DENOMINATION	Type d'EIP
ADVINI	Titres admis sur un marché réglementé

Titulaire KPMG Audit Nord S.A.S.

DENOMINATION	Type d'EIP
Groupe IRD SA	Titres admis sur un marché réglementé



Annexe 2

Liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen

Pays	Nom d'entreprise
Autriche	KPMG Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Wien)
Autriche	KPMG Alpen-Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Wien)
Autriche	KPMG Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Linz)
Autriche	KPMG Niederösterreich GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
Belgique	KPMG Bedrijfsrevisoren / KPMG Réviseurs d'Entreprises
Bulgarie	KPMG Audit OOD
Croatie	KPMG Croatia d.o.o. za reviziju
Chypre	KPMG
Chypre	KPMG Limited
République tchèque	KPMG Česká republika Audit, s.r.o.
Danemark	KPMG P/S
Estonie	KPMG Baltics OÜ
Finlande	KPMG Oy Ab
Finlande	KPMG Julkistarkastus Oy
France	KPMG Associés S.A. (pas de mandat CAC)
France	KPMG Audit Est S.A.S. ¹
France	KPMG Audit FS I S.A.S.

Pays	Nom d'entreprise
France	KPMG Audit ID S.A.S. ¹
France	KPMG Audit IS S.A.S.
France	KPMG Audit Nord S.A.S.
France	KPMG Audit Ouest S.A.S.
France	KPMG Audit Paris et Centre S.A.S. ¹
France	KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne S.A.S.
France	KPMG Audit Sud-Est S.A.S.
France	KPMG Audit Sud-Ouest S.A.S. ¹
France	KPMG Fiduciaire de France
France	KPMG S.A.
France	SALUSTRO REYDEL S.A.
Allemagne	KPMG AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Allemagne	KPMG Bayerische Treuhandgesellschaft Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft
Grèce	KPMG Certified Auditors S.A.
Grèce	KPMG Auditing A.E.
Hongrie	KPMG Hungária Kft./KPMG Hungary Ltd.
Islande	KPMG ehf.
Irlande	KPMG
Italie	KPMG S.p.A.

¹ Entité absorbée par KPMG S.A. en fin d'année 2022.



Pays	Nom d'entreprise
Italie	KPMG Audit S.p.A.
Lettonie	KPMG Baltics SIA
Liechtenstein	KPMG (Liechtenstein) AG
Lituanie	KPMG Baltics UAB
Luxembourg	KPMG Luxembourg SA
Malte	KPMG
Pays-Bas	KPMG Accountants N.V.
Norvège	KPMG Holding AS
Norvège	KPMG AS
Pologne	KPMG Audyt Services Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
Pologne	KPMG Audyt Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
Pologne	KPMG Audyt Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Spółka Komandytowa
Portugal	KPMG & Associados - Sociedade de Revisores Oficiais de Contas, S.A.
Roumanie	KPMG Audit SRL
Slovaquie	KPMG Slovensko spol. s r.o.
Slovénie	KPMG Slovenija, podjetje za revidiranje, d.o.o.
Espagne	KPMG Auditores, S.L.
Suède	KPMG AB

Le chiffre d'affaires agrégé de ces membres du réseau est de 2,2 milliard² d'euros au 30 septembre 2022. Ce chiffre d'affaires agrégé est présenté dans la meilleure mesure actuellement calculable et convertis au taux de change moyen en vigueur au cours des 12 mois au 30 septembre 2022.



² L'information financière présentée est constituée par les informations combinées des différents membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'UE et de l'EEE. Les informations sont combinées uniquement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit pas de services aux clients et ne génère pas non plus de chiffre d'affaires avec des clients.

Annexe 3

Liste des personnes physiques du cabinet KPMG exerçant des missions de contrôle légal en leur nom propre en France

- ANSART LÉBOUCQ Corinne
- BOULANGE Bertrand
- BRIQUETEUR-URBAIN Anne
- CARTIER Alexis
- DAMAISIN Frédéric
- DELPIERRE Arnaud
- DUFOUR Jacques
- GENIN Laurent
- LAMBERT François
- LESAGE Alexandra
- LIBEROS Christian
- MENA Eric
- NOIRET Frédéric
- PALLUD Sandrine
- ROSIER Philippe
- VALENSI Jean-Pierre

Annexe 4

Liste des membres du Conseil de surveillance de KPMG en France

- Vincent de Becquevort, Président du Conseil de surveillance
- François Lambert, Vice-Président du Conseil de surveillance
- Sara Righenzi, Présidente du Comité d'Audit
- Sarah Bagnon
- Christophe Bergerot
- Eve Braun
- Cécile Decourtray
- Jean-Luc Guitera
- Béatrice Hiere- Mariné
- Renaud Ronchieri
- Philippe Lanternier
- Isabelle Mayaud



Contacts

Béatrice de Blauwe

Partner

Quality & Risk Management

bdeblauwe@kpmg.fr

Julia Desmoulin

Manager

Quality & Risk Management

jdesmoulin@kpmg.fr

[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2023 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG. Imprimé en France.

Crédits photos : Unsplash, Adobestock